DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2022

Procès-verbal

Version intégrale





SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM Nº 1:

DELIBERATION N° 1

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

		:
		:
		·



SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM Nº 2:

DE LA DELIBERATION N° 2

A LA DELIBERATION N°4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS: Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Madame RITONDALE (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)

Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF



SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM N° 3:

DE LA DELIBERATION N° 5

A LA DELIBERATION N°19

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS: Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur Francois CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF





SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM N° 4:

DE LA DELIBERATION N° 20

A LA DELIBERATION N°28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU) Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Madame TROPINI (pouvoir à Madame Genevieve BURKI)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF





SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM N° 5:

DE LA DELIBERATION N° 29

A LA DELIBERATION N°45

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur Francois CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF



SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM N° 6:

DE LA DELIBERATION N° 46

A LA DELIBERATION N°72

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur Francois CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF



SEANCE DU 24 JUIN 2022

QUORUM Nº 7:

DE LA DELIBERATION N° 73

A LA DELIBERATION N°76

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS: Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Madame PAPALEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Madame GALLART, Monsieur LAFAURE, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS:

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur CUNEO (pouvoir à Monsieur Patrick MONPATE)

Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Jean-luc BRUNEL)

Monsieur COLIN (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Olivier MICALLEF)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)

CONSEILLERS EN EXERCICE: 45

DATE DE LA CONVOCATION: 17/06/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF





Séance du Conseil municipal du 24 juin 2022

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 8 MARS ET DU 1 ^{ER} AVRIL 20226
AFFAIRE N°1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Election des adjoints spéciaux – Fraction de commune de Port-Cros11
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Budget principal – Ville d'Hyères les Palmiers – Compte de gestion – Exercice 2021
AFFAIRE N°3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville14
d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 202114
AFFAIRE N°4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Ville16
d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 202116
AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port d'Hyères17
Saint Pierre - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 202117
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port d'Hyères17
Saint Pierre - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 202117
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port17
d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Affectation des résultats - Exercice 202117
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de l'Ayguade - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 202118
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de l'Ayguade - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 202118
AFFAIRE N°10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Ayguade - Affectation des résultats - Exercice 2021



Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021
AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de la Capte - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021
AFFAIRE N°13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte - Affectation des résultats - Exercice 2021
AFFAIRE N°14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port Auguier - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021
AFFAIRE N°15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port Auguier - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021
AFFAIRE N°16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port
Auguier - Affectation des résultats - Exercice 202120
AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction et vente de caveaux - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 202121
AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction et vente de caveaux - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif – Exercice 202121
AFFAIRE N°19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 202121
AFFAIRE N°20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal – Ville d'Hyères les Palmiers - Attributions de compensation 202222
AFFAIRE N°21 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Mise à jour du régime d'amortissement des immobilisations
AFFAIRE N°22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Subventions aux associations - Exercice 202223
AFFAIRE N°23 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre de l'acquisition de bornes anti- moustiques27
AFFAIRE N°24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des acquisitions de véhicules, vélos et scooters électriques28
AFFAIRE N°25 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de réhabilitation du logement communal pour le médecin sur l'île de Port Cros28
AFFAIRE N°26 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de réfection du parking d'entrée du CTM28
AFFAIRE N°27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de sécurisation des hangars de la Maunière



AFFAIRE N°28 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux dans le centre de loisirs de la Vigie
AFFAIRE N°29 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du29
tableau des effectifs permanents29
AFFAIRE N°30 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée
AFFAIRE N°31 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet - chef/fe de projet GED et archivage électronique30
AFFAIRE N°32 - EVENEMENTIEL - Auditorium du Casino - Tarification saison artistique 2022 – 2023.31
AFFAIRE N°33 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque Musée des Cultures et du Paysage - Adhésion au réseau Plein Sud
AFFAIRE N°34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat ' Pass Culture ' avec la SAS Pass Culture- autorisation à Monsieur le Maire de signer
AFFAIRE N°35 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE PATRIMOINE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET SERVICE DES ARCHIVES - Médiations pour les scolaires - Modification de la grille tarifaire
AFFAIRE N°36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia – Médiation pour les publics scolaires et périscolaires - Modification de la grille tarifaire
AFFAIRE N°37 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Actualisation des tarifs de la billetterie
AFFAIRE N°38 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - convention dépôt vente
AFFAIRE N°39 - CULTURE ET PATRIMOINE- MEDIATHEQUE- Nouveaux produits à la vente34
AFFAIRE N°40 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat entre acteurs culturels- Autorisation à Monsieur le Maire de signer
AFFAIRE N°41 - CULTURE ET PATRIMOINE - Ecole d'Arts - Exonération des frais d'inscription pour les cours suivis dans le cadre du "Programme de Réussite Educative (PRE)" et de la "Cité Educative" 35
AFFAIRE N°42 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels bénévoles - état des frais de transport et de séjour- année 2021
AFFAIRE N°43 - CULTURE ET PATRIMOINE - SPECTACLE VIVANT - Vente du piano Steinway réformé du Théâtre Denis
AFFAIRE N°44 - SPORTS - Mise à disposition des installations sportives communales aux associations sportives
AFFAIRE N°45 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2021/2022
AFFAIRE N°46 - SPORTS - Modification de la tarification du dispositif "Pass Senior"37
AFFAIRE N°47 - SPORTS - Avenant à la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint Pierre



AFFAIRE N°48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Avenant en diminution de superficie de la convention du 30/07/2010 au profit du SDIS - Parcelle CX n° 25
AFFAIRE N°49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Déclassement de la parcelle CX n° 139
AFFAIRE N°50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Parking Espace 3000 - 96 Rond-point du 18 juin 1940 - Autorisation à la Société Bouygues Telecom de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme
AFFAIRE N°51 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉ COMMUNALE - Port Cros - Hangar de l'Artillerie - Parcelle section J n°369 - Convention mettant un garage à disposition de l'État / défense
AFFAIRE N°52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 12 avenue de la Caravelle cadastré section IL n° 0137 formant le lot n° 103 au profit de M. BROYER Stéphane
AFFAIRE N°53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 8 rue des Tourterelles cadastré section IM n° 0025 formant le lot n° 166 au profit de M. MICHEL Alan43
AFFAIRE N°54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 10 avenue des Hirondelles cadastré section IM n° 0172 formant le lot n° 42 au profit de M. COMPARETTI Gérard
AFFAIRE N°55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 62 avenue de la Pinède cadastré section EV n°0203 formant le lot n°300 au profit de M. MY Marcel43
AFFAIRE N°56 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien cadastré section EV n° 0085 formant le lot n° 360 au profit de la Copropriété "La Moussette"43
AFFAIRE N°57 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - RUPTURE BAIL EMPHYTEOTIQUE - LES SALINS - 13 rue des Chalutiers - Rupture du bail emphytéotique conclu entre la Commune et la Coopérative des pêcheurs des Salins - Parcelle IE n°0079
AFFAIRE N°58 - URBANISME - Annulation partielle du titre de recette 2238 en date du 20.06.2001, relatif aux astreintes d'urbanisme dues par Mme TRUFER
AFFAIRE N°59 - AMENAGEMENT - Lancement de la procédure d'élaboration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) - Autorisation de signer la convention de partenariat entre la commune et la Chambre d'Agriculture du Var
AFFAIRE N°60 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social BATIGERE. Aide communale au financement du programme "Le Versailles". Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention
AFFAIRE N°61 - GEOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination et Modification de voies privées : Traverse du Gapeau - Allée des PHOENIX
AFFAIRE N°62 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée : Chemin DE L'OLIVIÈRE47
AFFAIRE N°63 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE- Dénomination de voie publique - Traverse du PENTAGONE



Extérieure - Modification des tarifs4	18
AFFAIRE N°65 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Iles d'Or - Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête5	50
AFFAIRE N°66 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Maintenance, réparation, travaux de modernisation ou réhabilitation des ascenseurs, montecharges et élévateurs pour personne à mobilité réduite - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert	50
AFFAIRE N°67 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - CAISSE DES ECOLES - Solution de plateforme externe de dématérialisation des marchés publics - Convention constitutive de groupement de commandes	
AFFAIRE N°68 - COMMANDE PUBLIQUE - SECURITE CIVILE COMMUNALE - Acquisition de constructions modulaires à usage de postes de secours pour la surveillance des plages - Mise en appel d'offres ouvert	51
AFFAIRE N°69 - AGRICULTURE - ESPACES VERTS - ASTREDHOR MEDITERRANEE - Adhésion de la Commune.	52
AFFAIRE N°70 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Association Nationale des Structures d'Expérimentation et de Démonstration en Horticulture - ASTREDHOR - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil territorial	52
AFFAIRE N°71 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation 2022 du Contrat de Ville	52
AFFAIRE N°72 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Dispositif FEDER - Investissement Territorial Intégré 2021 - 2027 - Comité de sélection des projets - Désignation du représentant de la commune	
AFFAIRE N°73 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Dispositif Pass Junior - Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention type	55
AFFAIRE N°74 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE – POLICE MUNICIPALE - Etablissement d'une convention pour l'accueil sans ramassage des chiens trouvés errants sur le territoire de La Valette du Var à la fourrière animale de Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire d signer cette convention.	
AFFAIRE N°75 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre, L'Ayguade, La Capte, Auguier, Le Niel - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des I.C.P.E. lieu-dit Les Ourlèdes	56
AFFAIRE N°76 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée	: 60



(La séance est ouverte à 14 h, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE: Mes chers collègues, bonjour à tous. La séance est ouverte.

Je vais demander à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE: Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur MICALLEF

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 8 MARS ET DU 1^{ER} AVRIL 2022

M. LE MAIRE: Nous allons procéder à l'approbation des PV des séances du 8 mars et du 1^{er} avril. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, les PV sont mis aux voix.

LES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 8 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2022 SONT ADOPTES A L'UNANIMITE

Nous avons aujourd'hui notamment les votes du compte administratif. Dans ce cas, le Maire doit sortir après la présentation. Monsieur ROUX présidera donc la séance et fera voter avec attention le compte de gestion avant le compte administratif. Une question orale a été posée. Il y sera répondu en fin de séance. Oui, Madame MONFORT, je vous en prie?

Mme MONFORT: Merci Monsieur le Maire. On ne peut pas faire l'impasse sur les évènements récents, donc je tiens à intervenir. Je tiens d'abord à féliciter notre nouveau député suppléant, Monsieur EYNARD-TOMATIS pour son élection. Je sais que l'ordre du jour est chargé, mais j'ai été reniée, insultée, menacée. J'estime donc avoir le droit à une réponse publique. Elle sera aussi courte que possible, je vous remercie de me laisser aller jusqu'au bout.

Monsieur le Maire, vous avez considéré que j'étais votre opposante parce que je serais une traître et une girouette. Quand on est venu me chercher pour porter les couleurs de la coalition présidentielle, je vous en ai fait aussitôt part avant de prendre ma décision. Je l'ai fait par correction et par respect. J'aurais pu vous mettre devant le fait accompli et vous l'auriez découvert dans la presse, mais ce n'est pas mon genre et vous le savez. J'ai pensé très naïvement que cela pourrait être une bonne nouvelle pour vous et pour nous qu'une Hyéroise de votre Conseil municipal avec de bonnes chances de l'emporter se présente, et donc d'avoir dans votre majorité une personne défendant des idées et des valeurs sœurs des vôtres. Vous n'avez pas souhaité en discuter et m'avez répondu plus que sèchement et avec le langage fleuri que l'on vous connaît. Pourtant, démocratiquement et en raison des scores de la présidentielle à Hyères, il y avait de la place pour deux candidats à vos côtés.



Par ailleurs, cette prise de position était risquée car vous ne pouviez ignorer les faibles chances de LR de l'emporter face au RN. Vous m'avez accusée d'avoir trahi les électeurs hyérois. Les Hyérois ont élu à deux reprises une liste plurielle modérée. Je me suis présentée dans une tendance modérée et proposais de défendre l'intérêt de notre territoire à Paris. Où est la trahison ? Les Hyérois ont élu Emmanuel Macron à la présidentielle. Je me suis inscrite dans cette majorité pour ne pas se rendre à l'extrême droite sans se battre. Où est la trahison ? J'ai toujours été Centre-droit. Vous ne l'ignorez pas puisque je vous ai apporté l'investiture Nouveau Centre et centriste aux municipales. J'ai reçu le soutien d'Edouard Philippe dont, pour le connaître personnellement, vous nous avez vanté les mérites bien qu'il ait été Premier ministre d'Emmanuel Macron, disant en particulier qu'il ferait un excellent Président de la République. Où est la trahison ? Non-encartée depuis des années, ie me suis présentée sans parti politique, Emmanuel Macron ne m'ayant pas demandé d'adhérer à En Marche - enfin, Renaissance - pour me donner l'investiture, ni Edouard Philippe d'adhérer à Horizons en échange de son soutien. Contrairement aux LR vis-à-vis de l'UDiste Valérie RIALLAND qui a dû changer de parti pour se présenter.

Vous avez fait campagne contre moi pour régler vos comptes avec vos anciens amis. Vous avez pourtant toujours combattu au sein de ce Conseil municipal les idées de l'extrême droite. Vous l'aviez fait également au deuxième tour des Présidentielles. Pourquoi ne pas l'avoir fait au deuxième tour des Législatives ? Sans doute parce qu'il s'agissait de MONFORT et plus de Macron. J'y reviendrai. Vous n'avez eu de cesse de critiquer une gestion jupitérienne et de plein pouvoir du Président Macron. Beaucoup pensent que vous n'êtes pas le mieux placé pour cela. Alors allez-y Monsieur le Maire, montrez-nous ici et maintenant comment mettre en application votre conception du pouvoir partagé et de la démocratie participative. Certains LR sont allés jusqu'à appeler à voter RN officieusement – preuve à l'appui – et pire officiellement, ou à voter blanc ou s'abstenir. Pour moi et beaucoup d'autres, la ligne rouge a, là, été franchie. Ceux que vous appelez traîtres et girouettes ne sont que ceux qui n'ont pas voulu s'approcher de cette ligne. Je citerai pour mémoire simplement Churchill, co-vainqueur d'Hitler, qui disait : « Certains changent d'idées pour garder leur parti, d'autres changent de parti pour garder leurs idées. »

Aussi, vous avez fait campagne contre moi par vexation personnelle. Vous ne supportez pas qu'on vous résiste ou qu'on ne vous obéisse pas. J'ai accepté de me présenter car, à mes yeux, l'enjeu pour le territoire était trop grand. J'ai imaginé que si j'étais élue nous reviendrions vous et moi à des relations normalisées. Bien que vous appréciiez mon travail, reconnaissiez mes compétences et mon mérite — c'est vous qui m'avez remis l'insigne national de l'Ordre du Mérite et m'avez confié le parc national de Port-Cros — il n'aura échappé à personne que depuis des années vous vous en prenez personnellement à moi, y compris en public. J'aimerais bien qu'un jour vous m'expliquiez le pourquoi, même si j'ai une petite idée sur la question. Ai-je changé ou démérité dans mes fonctions depuis quelques mois ?



Mais le plus grave à mes yeux, Monsieur le Maire, c'est que dimanche soir, vous et certains élus de votre entourage étiez heureux. Là où les Hyérois auraient attendu que vous affichiez un visage grave puisque la 3ème circonscription basculait à l'extrême droite depuis 34 ans et que leur opinion majoritaire n'était pas prise en compte, vous aviez le sourire. Votre vengeance personnelle était assouvie et c'est ce qui comptait pour vous. Vous avez donc souhaité que je siège dans l'opposition. En me mettant dans l'opposition municipale, vous vous mettez, vous, dans l'opposition communale puisque je suis arrivée en tête à Hyères. Désormais je représente entre 5500 et 9000 Hyérois, soit bien plus que notre liste aux municipales et bien plus que les candidats que vous avez soutenus à la Présidentielle ou aux Législatives. Mais vous pourrez continuer à compter sur mon soutien sans réserve pour toutes les délibérations qui iront dans le bon sens pour la Commune et les Hyérois. J'userai de la possibilité que vous m'offrez désormais pour m'exprimer sur celles qui me paraitront plus discutables. Je vous remercie de m'avoir écoutée jusqu'au bout.

M. LE MAIRE: Merci Madame MONFORT. Vous me permettrez quelques commentaires, c'est la moindre des choses. Sur la notion de vengeance à votre égard, véritablement je ne vois pas quel pourrait être le fondement initial au-delà de cette campagne électorale. Ce serait beaucoup vous prêter et je n'ai pas de concurrence avec vous. Vous l'avez justement rappelé, la totalité des fonctions que vous exercez, vous les exercez parce que j'ai pensé à ce moment-là que vous étiez digne de les faire. Vous avez également évoqué votre souci de m'informer de votre décision, soyons clairs, cela ne s'est pas exactement passé comme ça. Je vous ai appelée pour autre chose - je ne me souviens pas du sujet -, et à la fin de la conversation, vous m'avez dit : « Ah oui, justement, je voulais vous dire, on m'a proposé de me présenter à la majorité présidentielle, etc. » Vous concevrez que cela a pu être pour moi une surprise. L'argument que vous avez invoqué, le seul, était : « Au moins cela permettra d'éviter ZAPOLSKY, cela sera mieux pour nous. » Je dois dire que sur le fondement idéologique de conviction de l'argument, je suis resté un peu interdit. J'ai dit très clairement que je prenais acte de votre décision mais que bien entendu dès l'instant où vous la preniez, vous ne pouviez plus faire partie de la majorité.

Vous évoquez le fait que je n'ai pas fait campagne pour vous au second tour, c'est vrai, mais il y a parfois des hésitations à faire une campagne contre ses idées, contre les idées défendues par ses adversaires. Pour moi l'élection d'un candidat FN n'est pas une bonne nouvelle. Le Front National a toujours été un adversaire politique. Même si je reconnais de façon républicaine l'élection de Monsieur RAMBAUD, cela ne change rien à mes convictions. Dans le respect des personnes je continuerai à me battre contre le FN. En revanche, il y a aussi dans tout vote une dimension éthique et morale. Vous apparteniez à une majorité, qui a été élue par les électeurs contre la République en Marche et le Front National. Il est quand même un peu curieux que deux ans plus tard, la transition se fasse brutalement sur l'argument que vous avez invoqué. Les plus anciens reconnaîtront que je n'ai de leçons à recevoir de personne.



Quand Châteauvallon a été attaqué par le FN et par le Préfet de l'époque, Monsieur MARCHIANI, j'étais le seul avec François LEOTARD à me battre pour sauver ce bastion de la culture. Tout le monde était couché. Quand en 1998, l'un de vos mentors d'aujourd'hui, Monsieur ESTROSI, a souhaité faire un accord avec le Front National pour que celui-ci soit dirigé par l'un de leurs amis – dont je ne me rappelle plus le nom – j'ai été le seul à me battre pour faire échouer leur tentative. Quand le débat est important et fondamental, je me trouve un peu solitaire dans le combat que je mène. Vous parlez du poids des maires, il est relatif. Vous évoquez la circonscription de Toulon où Monsieur MUSSO était candidat, la totalité des maires le soutenaient. Cela ne l'a pas empêché d'être battu. Les idées sont plus fortes que les soutiens.

Je voulais également souligner que même si je n'ai pas fait campagne en votre faveur, le Maire de La Londe qui a fait une campagne extraordinaire, a fait moins qu'à Hyères. Cela relativise très largement le poids des soutiens et indique que les électeurs sont libres de leurs choix. J'ajoute que je ne serai pas de ceux - ni aujourd'hui ni demain - à aller chercher des accords avec le FN pour sauver ma ne suis pas Monsieur DUPOND-MORETTI, ou ma place. Je Madame POMPILI ou de nombreux députés de la République en Marche qui suggèrent l'ouverture de cette possibilité. Pour le reste, l'important est de se demander pourquoi nous en sommes arrivés là au niveau national. Pour moi, il est clair que le fond du problème est dû à la faiblesse progressive des deux partis républicains qu'étaient le RPR-UDR, les Républicains à droite, et le Parti Socialiste à gauche. Pour des raisons que l'on connaît, ces partis se sont affaiblis : parce que des hommes charismatiques n'étaient plus là et parce que des drames se sont produits concernant les élections internes. Les militants, qui ont toutes les vertus mais parfois manquent de lucidité, choisissent le plus dur pour montrer leurs biceps. Les socialistes ont donc choisi Monsieur HAMON, créant un trou béant pour Monsieur MACRON. Les Républicains ont choisi Monsieur FILLON, puis Madame PECRESSE aux dernières élections, laissant également un trou béant. S'est engouffré là-dedans Monsieur MACRON, qui a magnifiquement joué. Ce que je lui reproche, c'est qu'il a ensuite mis toute son ardeur pour réduire encore l'importance des partis républicains, de droite comme de gauche. Nous sommes arrivés à un paysage politique de la France constitué d'un énorme magma au milieu, ainsi que d'une extrême droite et une extrême gauche qui montaient. S'il y a une seule action que je continuerai à mener à titre personnel, ce n'est pas du tout la politique partisane, car les comportements de beaucoup me paraissent pour le moins discutables, c'est le combat idéologique. L'idéologie n'est pas un gros mot. L'idéologie est une nécessité. J'appelle de mes vœux la restauration d'un débat national entre une droite et une gauche républicaines.

Mme MONFORT: Et le centre. Droite, gauche et centre.

M. LE MAIRE : Oui. Dans ce cas c'est intéressant. Si l'on a encore – et c'est un risque – quelque chose dont la seule doctrine est devenue le pragmatisme, il n'y a plus de démocratie.



Le pragmatisme consiste à s'adosser à du vent, aux sondages et aux qu'en dira-t-on. C'est cela le devoir des générations à venir en politique. Il est vrai que je suis très attentif aux prises de position des uns et des autres car je pense que nous en sommes encore loin. A titre personnel, mon combat sera – dans la mesure de mes moyens – que les extrêmes soient bien dénommés comme tels et pour que l'on rétablisse cette alternative démocratique qui a été détruite à la fois par ceux qui l'incarnaient et par ceux qu'elle pouvait desservir. Redonnons la place aux idées et non aux intérêts immédiats. Ce sera un long travail. J'espère que des personnes incarneront ces idées. La politique n'est pas un casting dans lequel il faut chercher des champions, c'est un idéal. Merci pour votre intervention qui permet la clarté.

<u>Mme COLLIN</u>: Je serai très brève, si vous voulez bien me donner la parole puisque je vois que les deux discours se rejettent le RN comme une patate chaude.

<u>M. LE MAIRE</u> : L'intervention de Madame MONFORT est légitime et ma réponse aussi.

<u>Mme COLLIN</u>: Et mon intervention aussi puisque vous parlez de nous depuis un quart d'heure. Dans le discours de Madame MONFORT et dans le vôtre, je n'accepte pas que le RN fasse figure d'épouvantail. C'est faire fi complètement de la véritable démocratie, celle qui est l'expression du peuple. En réalité, cette opinion est majoritaire aujourd'hui, elle est très importante en France.

M. LE MAIRE : Ne vous emportez pas.

<u>Mme COLLIN</u>: Seule l'alliance, ou plutôt la mésalliance, des partis classiques lors des deuxièmes tours a empêché ce résultat. Aujourd'hui, je pense qu'il s'agit tout simplement d'une victoire de la démocratie. Il n'y a pas à se rejeter ce résultat à la figure les uns des autres alors qu'il s'agit de l'expression du peuple. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE: La situation actuelle me rappelle ce que j'évoquais concernant Châteauvallon. Le Préfet de l'époque voulait interdire à NTM d'intervenir à Châteauvallon. Dans le conflit qui m'opposait à lui, j'avais soulevé deux hypothèses : soit NTM est interdit par la loi et ne doit pas fonctionner, soit NTM n'est pas interdit et il n'est pas possible de ne pas l'autoriser. Nous sommes dans la même situation. A partir du moment où le parti du Rassemblement National, dont je combats les idées, n'est pas interdit au sein des élections républicaines, il s'agit d'un parti républicain, de ce point de vue uniquement. Passons au premier point de l'ordre du jour si vous le permettez.



<u>AFFAIRE N°1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Election des adjoints spéciaux – Fraction de commune de Port-Cros</u>

M. LE MAIRE: Madame OCCHIPINTI, que nous avions désignée en qualité d'adjointe spéciale, nous a fait part de son souhait de démissionner. Je crois d'ailleurs qu'elle démissionne aussi d'une activité de collaboratrice municipale. Je vous propose de nommer un nouvel adjoint spécial. Les Port-Crosiens, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises, ont plébiscité une candidature à laquelle j'adhère, celle de Monsieur Philippe ANGER. Je tiens à rappeler que l'adjoint spécial n'a comme fonction que celle que d'exécuter certains arrêtés du Maire, pas au-delà. Madame MONFORT?

Mme MONFORT : Vous ne pouvez ignorer que Monsieur ANGER a agressé un des agents du parc national dans l'exercice de ses fonctions le 6 août 2019 à Port-Cros. Pour cela il est poursuivi pour violences avec usage ou menace d'une arme et mise en danger d'autrui avec risque immédiat de mort ou d'infirmité par violation manifestement délibérée d'une obligation règlementaire de sécurité ou prudence. L'audience devant le tribunal correctionnel de Toulon se tiendra le 14 septembre prochain. Par ailleurs, Monsieur ANGER, contre de multiples rappels à la loi, continue d'utiliser à des fins lucratives personnelles le domaine maritime portuaire pour étendre sa terrasse, ce qui est formellement interdit. Je tiens à préciser que la Direction du parc n'a jamais été consultée sur cette nomination et que la grande majorité des habitants de l'île n'approuve pas ce choix. Vous faites référence à un sondage qui a été extrêmement partiel. D'autres solutions existaient. C'est pourquoi il me semble impossible. Monsieur le Maire, que vous puissiez par cette nomination cautionner la violence en général, et en particulier celle à l'encontre d'agents de l'État commissionnés et assermentés et que vous puissiez mettre à l'honneur sur l'île et au conseil d'administration de ce fait, quelqu'un qui a menacé la vie d'un des agents, qui s'oppose en permanence au parc national, qui bafoue la loi et humilie le personnel. Je vous demande d'annuler cette délibération, de prendre le temps de la réflexion pour désigner quelqu'un digne d'exercer cette mission. Merci.

<u>M. LE MAIRE</u>: Bien entendu la réflexion a été longue, les hésitations nombreuses. Je ne suis pas juge. Si d'aventure un jugement du tribunal correctionnel intervenait, la décision serait révoquée.

Mme MONFORT : L'infraction a été constatée, Monsieur le Maire, avec des témoins.

M. LE MAIRE: Je porterai une attention particulière à ce dossier mais – je ne vais pas vous donner la liste des personnes – quand je suis allée à Port-Cros inaugurer la maison de l'artillerie, 20 ou 30 personnes m'attendaient pour me dire la même chose, ce qui est colossal à Port-Cros. Je maintiens donc la proposition de candidature de Monsieur ANGER même si j'en entendu vos remarques. Nous allons voter à bulletins secrets. Pendant le vote, nous allons continuer la séance. Je demanderai à Madame PAPALEO et Monsieur MICALLEF de bien vouloir procéder au dépouillement une fois le vote opéré.



Mme MONFORT: Je remercie le courage des élus de la majorité qui par ce vote prennent position pour un délinquant, pour ne pas dire un criminel, et qui par cela trouvent normal que les agents du parc risquent leur vie tous les jours en essayant de faire respecter la loi. Vous attendez la sentence du 14 septembre, ce n'est pas une sentence de culpabilité, ce sera une peine. Je vous rappelle les articles sortis dans le journal. Vraiment, je vous remercie tous au nom des agents du parc de Port-Cros.

M. LE MAIRE: Madame MONFORT, vos appréciations vous les gardez pour vous. Un vote est un vote. Vous me direz en d'autres temps si les agents du parc de Port-Cros ont été heureux de vous voir candidate à une élection politique sous les couleurs du candidat que vous avez choisi.

AFFAIRE N°2 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget principal -Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de gestion - Exercice 2021

M. LE MAIRE: Les délibérations du jour concernent le compte de gestion et le compte administratif de l'ensemble de la commune, aussi bien le budget principal que les budgets annexes. Concernant le budget principal, vous me permettrez de le présenter, puis Madame MANA prendra le relais. Je rappelle que 2021 a été une année compliquée car le Covid était toujours présent et induisait des perturbations dans l'activité commerciale, ainsi qu'un coût de maintien des deux centres de vaccination. Nous avons également été atteints par les premiers signes de la crise de l'énergie. Nous avons été relativement rigoureux et la dynamique économique est restée convenable. Pour ce compte administratif, nous arrivons donc à un résultat cumulé tout à fait remarquable avec un excédent de fonctionnement de 22 700 000 €, un déficit d'investissement en besoins de financements de 7 700 000 €, soit un excédent de fonctionnement reporté en 2022 de près de 15 000 000 €, c'est-à-dire 3 000 000 € de plus que l'année précédente. On pourrait me dire que c'est trop. Non.

En raison des chocs exogènes survenus en 2022, je ne sais pas quelle sera la facture supplémentaire liée à l'énergie. Les services l'ont évaluée à 2 500 000 €. La fluctuation du prix du gaz et de l'électricité nous conduit à maintenir une cagnotte pour faire face aux difficultés. Par ailleurs, l'indice de certains fonctionnaires de la fonction publique, notamment de catégorie C, va être réévalué. On ne sait pas quelle sera cette revalorisation. C'est une bonne chose, mais cela sera un choc important pour le budget de fonctionnement. Nous ne sommes pas à l'abri non plus de chocs tels que la nécessité de la mise en place prochaine de financements pour la réfection de l'Espace 3000 dont le coût s'annonce considérable. Avoir cette sécurité est important et permet de ne pas subir de pressions fiscales comme c'est le cas depuis presque huit ans, ni de recourir à des emprunts significatifs.

Si l'on entre dans le détail, en matière de fonctionnement, les dépenses réelles ont été stables, autour de 64 000 000 €. Deux éléments significatifs sont à signaler :

Une forte augmentation des charges à caractère générale liée au coût des combustibles et à la reprise des activités scolaires, événementielles et culturelles en 2021. Cette augmentation est déjà de 1 264 000 €, alors que l'augmentation des coûts de l'énergie ne s'est faite qu'en fin d'année. La hausse sera bien plus importante en 2022;



- La stabilité des charges de personnel, cela malgré la GVT, ce qui signifie que nous avons été rigoureux dans la gestion des effectifs. Nous avons notamment moins eu recours au travail temporaire et aux travailleurs saisonniers.

Sur les recettes réelles, quelques commentaires. D'abord, on constate une augmentation significative des produits de la fiscalité, c'est-à-dire une augmentation de 4 860 000 €. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- La progression nominale des bases décidée chaque année par les parlementaires et la loi de finances, qui a été de 0,9% cette année et sera probablement de 3% ou 4% l'année prochaine puisque cette progression a pour but de compenser l'inflation ;
- La progression dynamique des bases, qui ne coûte rien au contribuable mais signifie que ces derniers ont été plus nombreux. Davantage de personnes ont été imposées ;
- La bonne dynamique des droits de mutation ;
- L'augmentation des droits de place, dont les commerçants avaient été exonérés presque toute l'année 2020 du fait du Covid ;
- L'augmentation des produits exceptionnels qui sont les ventes de baux emphytéotiques. Ces derniers ont augmenté de 3 240 000 €.

Ce sont les éléments expliquant le fort excédent de fonctionnement. Bien entendu, cette analyse a des conséquences très positives sur l'épargne. L'épargne brute, qui est la différence entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, est passée de 9 900 000 € en 2020 à 13 540 000 € en 2021. C'est ce qui permet d'autofinancer les investissements, outre quelques subventions et ventes, et d'éviter d'autres modalités de financement. Cela a néanmoins permis de repartir de l'avant concernant l'investissement après les coups de frein liés à la Covid puisque les investissements ont augmenté d'environ 3 000 000 € par rapport à 2020. On peut penser qu'en 2022 ils retrouveront leur régime de croisière de 2019 et poursuivront leur ascension. Je vous communique une liste des études et projets structurants qui justifient cette situation. Ils sont pour l'essentiel, en termes de voirie, liés à l'antenne TPM. Vous en connaissez le fonctionnement, nous donnons à TPM une allocation de compensation d'investissement qui est ensuite débitée par activités au niveau de l'antenne : la place Saint-Pierre à Giens, la reprise du trottoir de la gendarmerie de la Bayorre, chemin du Palyvestre, aménagements pluviaux, entrée des Salins, voie verte, etc.

D'autres dépenses d'investissement ont été faites pour 6 600 000 €, relevant de dépenses d'acquisition et de travaux d'amélioration du patrimoine, par exemple les travaux de réhabilitation de la chapelle de Port-Cros et du hangar de l'artillerie, récemment inauguré, l'extension et la réhabilitation du skate-park, la création de la Maison des Producteurs, la mise en place de l'accessibilité à l'église Saint-Louis, des déploiements de bornes de recherche pour les véhicules électriques, création d'un local aux Salins dédié aux associations, diagnostic sur les bâtiments communaux en vue de l'amélioration de la performance énergétique, etc. Au total, nous n'avons pas eu à solliciter de nouveaux emprunts, c'est une bonne habitude que nous avons. La qualité de notre épargne nous évite de le faire. Le niveau d'endettement se situe à 13 957 000 €. Je fais remarquer que sur huit ans, cela constitue une baisse de plus de la moitié de l'endettement de la commune.



Cela nous fait aboutir à une capacité de désendettement résiduelle d'une année et des poussières. Cela nous permet en cas de besoin – et il y aura des besoins – de le solliciter sans aucune difficulté.

Rappelons quelques éléments. Le premier est que j'aimerais que vous votiez le compte de gestion de l'agent comptable. Ce dernier a simplement regardé si ces comptes correspondaient aux comptes administratifs. C'est une équivalence mécanique. Second élément, je trouve légitime que certaines personnes votent contre le budget, qui est un choix politique et n'a pas à être unanimement partagé. Le compte administratif est un peu différent. Il ne s'agit plus d'une décision politique mais de la simple vérification du fait qu'une fois la décision politique prise, la gestion a convenu : le niveau d'épargne a-t-il été bon, les dépenses ont-elles été gérées comme annoncé ?

En conclusion, le compte administratif que j'ai l'honneur de vous présenter traduit une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, des recettes fiscales dynamiques sans augmentation des taux d'imposition, une épargne en forte augmentation, permettant d'autofinancer la totalité des investissements, un investissement en légère reprise et un endettement résiduel, garant de marges pour l'avenir. La loi appelle que le Maire ne puisse pas participer aux échanges et doive sortir au moment du vote. Comme je n'aurai pas la force d'assister à d'éventuels échanges sans y participer, je vais sortir dès maintenant. Pour l'ensemble des comptes administratifs qui suivront, je laisse la présidence à Francis ROUX et la parole à Mme MANA.

M. ROUX: Bien, Madame MANA, pouvons-nous voter ou y a-t-il des questions? Nous allons donc voter le compte de gestion de la Ville d'Hyères et le compte administratif. Je voudrais faire un rappel simple, pour que votre vote soit bien compris. Comme l'a dit Monsieur le Maire, un compte administratif si exceptionnel n'arrive pas souvent. Le résultat cumulé est de 15 000 000 €. Depuis que nous sommes élus il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Le ratio de désendettement est de 1,3 années. Les impôts n'ont pas été augmentés depuis sept ans et nous sommes aujourd'hui une des communes donc le taux d'imposition sur le foncier est le plus bas. Je vous laisse le choix et je vous demande de voter le compte de gestion.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

5 ABSTENTIONS: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

<u>AFFAIRE N°3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal – Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021</u>

M. ROUX: Je passe la parole à Madame MANA.

<u>Mme MANA</u>: Bonjour à tous. Le compte de gestion est un fait établi par le trésorier payeur. Il reprend les lignes que vous retrouvez sur le compte administratif. Comme l'a précisé Monsieur ROUX, il s'agit exactement des mêmes sommes. J'ai le devoir de vous les rappeler. Je me contenterai de donner les résultats de clôture 2021:



- Investissement à 4 558 195,56 €
- Résultat de clôture en fonctionnement de 22 701 234,36 €
- Solde des restes à réaliser de l'année précédente 3 277 878,19 €
- Résultat de clôture : 14 965 160,61 €

Ce résultat a été certifié exact par le trésorier payeur général le 16 mars 2022. Vous pouvez maintenant le faire voter.

M. ROUX: Nous passons au vote.

M. MASSUCO: Le compte de gestion étant une écriture publique je n'ai rien dit. Cela fait deux mois que nous ne nous sommes pas vus et nous votons aujourd'hui le compte administratif. Je comprends que la campagne ait pris beaucoup de temps, il n'empêche que la ville doit vivre. Sur le compte administratif, j'ai entendu qu'il valait mieux voter pour puisque cette ville était magnifiquement gérée, dont acte, cela fait partie de mon bilan. Notre épargne est remarquable, nos dépenses de fonctionnement sont *grosso modo* maîtrisées et nous effectuons un soutien aux outils associatifs, ainsi qu'une optimisation de la gestion des emprunts. Mais l'année dernière, le Conseil municipal s'était félicité que toute l'opposition ait voté favorablement le compte de gestion. L'année dernière, nous étions nouveaux venus et avons commis l'erreur que vous nous demandez de commettre de nouveau aujourd'hui. Le compte administratif est la vision de l'histoire que vous avez écrite. Mais un an et demi après, vous me permettrez de douter de l'histoire qui a été écrite. Je m'explique.

Il vient d'être mentionné la possibilité de recourir à des emprunts pour rénover les bâtiments publics. Peut-être fallait-il y penser avant ? Je le dis très fermement. Deux bâtiments publics concernant nos jeunes sont aujourd'hui fermés, l'Espace 3000 et le gymnase des Rougières. Quand je vois les comptes administratifs, je me demande pourquoi nous n'y avons pas pensé avant. Si nous l'avions fait dans le passé, nous n'aurions peut-être pas eu de difficultés avec nos associations sportives aujourd'hui. Concernant le surplus, j'entends ce qui est dit, notamment sur la transition énergétique et l'augmentation des frais d'énergie. Mais nous en avions déjà parlé l'année dernière et l'année précédente. C'est un sujet depuis une dizaine d'années. Le problème est que si vous n'écoutez pas l'opposition, on ne parle plus de rien.

<u>M. ROUX</u>: Concernant les bâtiments, nous avons effectué un diagnostic il y a trois ans, tout était bon. Au diagnostic suivant trois ans plus tard, on s'aperçoit qu'il y a des problèmes. Qu'aurait-il fallu faire, continuer, réparer ce qui n'était pas réparable? Il n'était pas possible d'anticiper. Vous êtes de mauvaise foi.

<u>M. MASSUCO</u>: Vous me permettrez, Monsieur le Premier Adjoint, sans faire de leçons de morale, de faire des observations sur le compte administratif. J'ai envoyé la question à Monsieur le Maire pour qu'il y soit répondu en fin de séance. Permettez-moi de critiquer ce que vous estimez génial. Mes premières observations concernant le budget étaient : « un rapport d'orientation budgétaire sans ambition », « un budget primitif sans ambition ». Cette Ville manque d'ambition.



Si nous avions eu un rapport budgétaire avec un budget et des dépenses conformes à ce qui aurait dû être fait, nous n'aurions pas les problèmes que nous avons aujourd'hui. Rien n'est magique.

Regardez l'histoire écrite à l'aube d'aujourd'hui et vous verrez que des erreurs ont été commises. Nous voterons contre ce budget administratif car nous sommes contre les dépenses effectuées.

M. ROUX: Vous remercierez Monsieur SEEMULLER de vos petites notes. Nous pouvons donc passer au vote.

ADOPTEE PAR 37 VOIX

7 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

<u>AFFAIRE N°4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal – Ville d'Hyères les Palmiers - Affectation des résultats - Exercice 2021</u>

<u>Mme MANA</u>: Une fois le compte administratif et le compte de gestion votés, nous allons procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021. Nous avons constaté un excédent de fonctionnement de 22 701 234,36 €, un déficit d'investissement de 4 458 193,99 €. C'est ce que nous appellerons un virement sur la section. Enfin, un solde des restes à réaliser 2021 de 3 277 878,19 €. Cela crée la somme de 14 965 162,18 € que nous inscrirons à la ligne R02, qui est le résultat reporté.

M. ROUX: Bien, en l'absence de questions, je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX 5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

<u>Mme MANA</u>: Est-il possible de comprendre pourquoi voter contre alors qu'il s'agit d'une écriture comptable faisant état du report de l'excédent sur l'année qui démarre? Je n'arrive pas à comprendre.

<u>M. MARION</u>: Je fais gagner du temps à tout le monde puisque nous devons apparemment souscrire à la célérité. Nous votons contre comme précédemment pour les mêmes raisons. Le groupe a décidé que c'était non.



AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port d'Hyères Saint Pierre - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021

Mme MANA: Pour le compte de gestion certifié le 16 mars 2022 par le trésorier payeur général, nous retrouvons un résultat d'exercice en section d'investissements de 280 637,56 €, un résultat d'exercice en fonctionnement de 746 938,58 €, ce qui nous amène sur un résultat de clôture 2021 à 978 111,53 €.

M. ROUX: Des questions? Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX 5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port d'Hyères Saint Pierre - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021

Mme MANA: Le compte administratif reprend les mêmes chiffres. Le résultat de clôture en investissement est de 1 371 545,22 € avec un résultat définitif de 3 988,22 € puisque nous avions beaucoup de restes à réaliser pour 1 620 201 €. En section de fonctionnement, le résultat définitif est à 974 123,31 €. Nous retombons donc sur un total cumulé de 978 111,53 €.

M. ROUX: Des questions? Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 37 VOIX 7 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port d'Hyères les Palmiers (Saint Pierre) - Affectation des résultats - Exercice 2021

Mme MANA: Nous allons affecter le résultat sur la ligne 1064. 5000 € correspondent à une plus-value de cessions d'actifs réalisée en 2021, et 969 123,31 €, qui est le résultat reporté pour le port Saint Pierre.



M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de l'Ayguade - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021

Mme MANA: Le résultat de clôture 2021 s'établit à 201 796,94 €. On y retrouve l'investissement à +73 815,40 €, le fonctionnement à +195 981,54 €, et un solde des restes à réaliser de 68 000 €.

M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de l'Ayguade - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021

Mme MANA: Le compte administratif reprend exactement les mêmes sommes. Je vous rappelle le total cumulé qui est de 201 796,94 €.

M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 37 VOIX

7 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de l'Ayguade - Affectation des résultats - Exercice 2021

Mme MANA: L'affectation des résultats est de 195 981,54 €. Nous y retrouvons l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser 2021.



M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX 5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de la Capte - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021

<u>Mme MANA</u>: Le compte de gestion affiche un résultat de clôture 2021 à 120 147,32 €. Il existait un résultat reporté 2020 pour l'investissement de 12 402,29 € et de fonctionnement pour 98 975,42 €.

M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX 5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,

Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port de la Capte - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021

<u>Mme MANA</u>: Le compte administratif reprend un total cumulé de 120 147,32 €. Le résultat définitif est de 134 568,75 €.

M. ROUX: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 37 VOIX

7 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port de la Capte - Affectation des résultats - Exercice 2021

<u>Mme MANA</u>: Nous affecterons les résultats sur deux lignes. La somme de 120 147,32 €, qui est le résultat reporté, et la somme de 14 421,43 € au compte 1068.



M. ROUX: Nous passons au vote.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port Auguier - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion - Exercice 2021

Mme MANA: Le résultat de clôture 2021 est de 50 478,03 €. Nous avions un résultat d'exercice en investissement à 77 193.60 € et un résultat d'exercice en fonctionnement à -24 121,89 €.

M. ROUX: Nous passons au vote.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Port Auguier - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif - Exercice 2021

Mme MANA: Le compte administratif comporte un résultat définitif en investissement à -38 666,16 €, et un résultat définitif de fonctionnement à 89 144,19 €, pour un total cumulé de 50 478,03 €.

M. ROUX: Nous passons au vote.

ADOPTEE PAR 37 VOIX

7 CONTRE: Madame Karine TROPINI. Monsieur Eric MARTIN. Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Port Auguier - Affectation des résultats - Exercice 2021

Mme MANA: Ce sont ces mêmes 50 478,03 € que nous affecterons au compte R002, résultat reporté.



M. ROUX: Nous passons au vote.

ADOPTEE PAR 39 VOIX 5 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

<u>AFFAIRE N°17 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction</u> <u>et vente de caveaux - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte de Gestion -</u> Exercice 2021

<u>Mme MANA</u>: Le compte des caveaux a clôturé en 2021 à 321 885,23 €, l'investissement a été de 109 111,76 €, et le fonctionnement de 212 773,47 €. Il n'y avait pas de solde de restes à réaliser.

M. ROUX: Passons au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

<u>AFFAIRE N°18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction et vente de caveaux - Ville d'Hyères les Palmiers - Compte administratif – Exercice 2021</u>

<u>Mme MANA</u>: Le compte administratif des caveaux comporte un total cumulé de 321 885,23 €, un résultat définitif en fonctionnement de 212 773,47 € et un résultat définitif en investissements à 109 111,76 €.

M. ROUX : Le vote est le même ?

ADOPTEE PAR 42 VOIX
2 CONTRE : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction et vente de caveaux - Affectation des résultats - Exercice 2021

<u>Mme MANA</u>: Nous affecterons deux sommes sur deux lignes différentes. La somme de 212 773,47 € en résultat reporté et la somme de 109 111,76 € en report d'investissement.



M. ROUX: Nous passons au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

M. ROUX: Nous pouvons faire entrer Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, tous vos comptes administratifs ont été approuvés, à la majorité pour la plupart.

AFFAIRE N°20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal – Ville d'Hyères les Palmiers - Attributions de compensation 2022

Mme MANA: Le pacte financier et fiscal sur la période 2022-2026 entre la métropole TPM et toutes les communes membres a été voté au Conseil métropolitain le 24 mars 2022. Il nécessite d'intégrer une révision libre des attributions de compensation. Compte tenu du rapport de la dernière CLECT du 10 mai 2021 et du Pacte financier voté le 24 mars 2022, la révision des attributions de compensation s'établit comme suit : l'attribution de compensations 2022 a été fixée à - 644 663 €, se décomposant en une AC positive versée aux communes de 11 817 917 € et une AC négative versée par les communes de 12 462 580 €. Pour la Commune d'Hyères, l'AC 2022 est de - 3 921 617 € et l'AC d'investissement est fixée à 25 403 994 €, dont le détail suit. Vous avez été destinataires du tableau. Pour la Commune d'Hyères, en AC d'investissement 2022, nous sommes à 6 620 942 €. Merci.

M. LE MAIRE: Soit au total une attribution de compensation de 10 500 000 € pour Hyères.

Mme COLLIN: Si j'ai bien compris c'est encore pour nous un aléa de l'adhésion des communes à TPM. D'après le dernier rapport de la CLECT et le pacte financier et fiscal, l'attribution de compensation 2022 est fixée à -644 663 €, c'est bien cela ?

Mme MANA : Pour la Commune d'Hyères, le montant global est de 3 921 817 € en fonctionnement et de 6 620 942 € en investissements.

M. LE MAIRE: J'ai mal compris votre intervention. Si c'est pour interpréter le tableau en p.3-4 mentionnant toutes les communes, lorsque les transferts initiaux ont été réalisés, certaines communes avaient des recettes de CFE colossales, notamment La Garde et La Valette. Lorsque le transfert a été fait, il y a eu rétrocession en termes d'allocation de compensation au profit de ces communes. Nous n'avons pas à Hyères de grosse CFE et sommes donc en négatif.

Mme COLLIN: Faut-il comprendre que par rapport à cette attribution de compensation, nous sommes en négatif de 645 000 €?



M. LE MAIRE: Il faut se rappeler ce qu'est une allocation de compensation. Lorsque nous donnons une allocation de compensation de fonctionnement à TPM, c'est pour payer les salariés à Hyères ayant la casquette TPM et s'occupant de voirie, de propreté, etc. Lorsque nous donnons une allocation de compensation d'investissement à TPM, c'est pour financer les travaux de voirie que nous effectuons. Cet argent ne fait que transiter.

<u>Mme COLLIN</u>: A un moment donné, quelqu'un ne s'y retrouve pas, soit TPM, soit nous. Il me semble qu'à Hyères nous sommes en déficit.

M. LE MAIRE: Je viens de vous expliquer pourquoi. Les zones d'activité de La Garde et de La Valette représentent des dizaines de millions perdus pour ces communes au profit de TPM, ce qui n'est pas notre cas. TPM effectue donc une compensation vers ces communes du fait de la perte de recettes. Cela est normal. Si par exemple la taxe de séjour tourisme avait été comprise dans ces sommes, nous aurions eu un retour positif. Ce sont les chiffres tels qu'ils sont depuis plusieurs années. Je mets aux voix ces attributions de compensation.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°21 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Mise à jour du régime d'amortissement des immobilisations

<u>Mme MANA</u>: Le 17 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 mise en place au 1^{er} janvier 2022. Cela a introduit des changements, notamment en matière d'amortissement des immobilisations. Il convient donc de mettre à jour l'annexe 1 sur les durées d'amortissements. Certains comptes non-utilisés auparavant n'étaient pas présentés dans le tableau précédent. Il est donc proposé d'approuver ce nouveau tableau.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°22 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal Subventions aux associations - Exercice 2022

M. LE MAIRE: En cours d'année, le club HTV est monté en nationale 1. Il faut savoir qu'il existe une diachronie entre année civile et année sportive. Pour pouvoir leur permettre d'entamer leur année sportive de façon normale, les trois institutions que sont TPM, la Ville de Toulon et la Ville d'Hyères ont décidé d'augmenter de 25% la subvention attribuée en début d'année.



Si le club n'était pas monté, la subvention n'aurait pas été accordée. C'est l'objet de la délibération. Le problème plus général est qu'il reste des difficultés financières au HTV dont l'accès à la nationale 1 sportivement est acquis, mais pas financièrement. Le gendarme financier sportif a rétrogradé temporairement le HTV en nationale 2. Nous le savions et faisons appel. Lundi, à notre demande commune d'Hubert FALCO et moi-même, le bureau de TPM votera une subvention exceptionnelle de 150 000 € au HTV pour sauver le club, étant bien entendu qu'il faut assortir cela d'une gestion rigoureuse. La nouvelle équipe en place et notamment le nouveau président, Monsieur MASINGUE, en sont totalement conscients. Un activisme fort a également été fait en matière de recherche de sponsoring, qui était catastrophique sous le mandat précédent. Le club devrait pouvoir être sauvé et repartir sur des bases saines. Au-delà de l'attrait pour tel ou tel sport, ce club est totalement ancré dans le patrimoine hyérois. C'est le seul club de basket de ce niveau de tout le Var et il emporte une adhésion estimable des anciens grands basketteurs. Il attire du public, davantage que les autres sports, soit environ 2000 personnes pour un match important. Je crois que cet effort est légitime, je vous le propose donc.

M. MARION: J'entends bien ce que vous indiquez et nous voterons en faveur de cette délibération, comme j'aurai l'occasion de la voter à vos côtés à la Métropole. Malgré tout, la question qui se pose, puisque tout le monde n'est pas supporter de ce club et que les sportifs ne sont pas tous des basketteurs, est celle de l'usage des deniers publics. J'aimerais avoir votre sentiment à ce propos. Concernant les difficultés à obtenir du sponsoring et à bâtir un budget pour un club aujourd'hui rétrogradé – certes provisoirement – la collectivité n'a pas vocation à combler le trou. Encore une fois, c'est la logique d'urgence qui préside aujourd'hui devant ce marasme financier.

M. LE MAIRE: Ce que je propose là est assez légitime du fait de la montée en nationale 1.

M. MARION: Laissez-moi aller au bout de mon propos. Nous sommes alignés sur le principe mais soyons très clairs. S'il s'agissait d'imaginer que l'on remplisse, à hauteur de 30 000 € pour la Commune d'Hyères, un tonneau des Danaïdes de l'ordre de dix fois plus, et que le tonneau soit jeté par-dessus bord, c'est d'un très mauvais usage que de le voter. Que cela corresponde à ces critères sportifs de montée est logique, c'est le cas pour toutes les associations, cela ne pose pas de difficultés. Simplement, n'est-il pas possible d'indiquer qu'il faut malgré tout que les collectivités s'engagent pour drainer un partenariat digne de ce nom? Les partenaires sont frileux quand les collectivités ne souhaitent pas apporter leur soutien.

M. LE MAIRE: Je comprends vos interrogations. Nous sommes confrontés à ce problème. D'abord, la subvention donnée par TPM n'a pas vocation à se reproduire. Le budget devra être rigoureux, avec une réduction de la masse salariale et d'autres éléments, ainsi qu'une recherche de sponsoring permettant d'assurer fonctionnement normal.



Je suis prêt à dire à toutes les entreprises qui travaillent pour Hyères et pour Toulon dans la Métropole qu'elles participent à la dynamique d'un territoire, comme le HTV, et qu'il est bienvenu qu'elles puissent associer cette démarche de renouveau. En revanche, jamais je ne lierai des marchés locaux à l'obtention des subventions. Cela a existé, je le dis. Cela m'avait d'ailleurs valu de ma fâcher dès le début de mon mandat avec le Président de Suez, qui m'avait dit : « Avec ce que vous m'avez obligé à donner au club de foot, vous pourriez être plus sympa. » Vous parlez de mon langage fleuri, il était très abondant ce jour-là, parce que c'est inadmissible. On ne peut pas conditionner les résultats d'un appel d'offre au *sponsoring*. En revanche, réunir toutes les entreprises travaillant pour Hyères, comme je l'ai fait à plusieurs reprises, malheureusement sans succès, pour les inviter à s'inscrire dans une dynamique de vitalité du territoire est une possibilité, surtout quand les entreprises ont déjà eu les marchés. Ce terrain reste glissant.

<u>M. MARION</u>: Vous êtes allé bien au-delà de ce que je demandais. Je voulais simplement connaître votre sentiment sur le fait que le soutien d'une collectivité à un club sportif en difficulté est important pour donner le *la*. Il n'y a aucune histoire de marché. Je souscris entièrement à ce que vous dites. Nous ne pouvons pas nous affranchir des règles légales. Mais étant donné les difficultés financières du club, si la subvention n'avait pas existé, la situation serait compliquée. Est-ce que donner un signal n'est pas particulièrement important pour d'autres partenaires qui seraient amenés à venir combler ce trou ? Cela ne suffira pas, il faudra bâtir un budget.

<u>M. LE MAIRE</u>: Nous sommes d'accord à 100%. Lorsque le club démarche du *sponsoring* et qu'il annonce que la Ville d'Hyères et TPM ont fait un effort colossal, l'investisseur potentiel écoute. L'effort des collectivités est l'une des premières préoccupations des investisseurs. Ce signal, nous le donnons, et le HTV en a besoin en ce moment.

M. MASSUCO: Merci. Très brièvement, je crois que l'on doit se féliciter du sport hyérois cette année. Notre club de basket est champion de France, notre club de rugby est vice-champion de France, une élue municipale a fait des scores formidables dans sa discipline notamment. Nous avons beaucoup de chance, grâce au travail des éducateurs et des bénévoles qui, chaque weekend, œuvrent pour le bien-être de tous. Cela nous mène à la subvention que vous faites voter. J'ai en revanche deux questions à l'écoute de votre discours. J'entends que des investisseurs apprécient que les collectivités suivent. D'un point de vue privé, ce club pose quand même plusieurs difficultés. Investir est une chose, mais sauf erreur de ma part, cela fait déjà trois fois que ce club se trouve dans une situation similaire : cette année, il y a deux ou trois ans lorsque vous aviez fait un article de presse, ainsi que peu de temps avant.

Ces problématiques sont toujours liées à une situation financière délicate. Il faut que le président Monsieur MASINGUE et les autres rassurent eux-mêmes les investisseurs potentiels sur leur capacité à remonter le club.



Pourquoi ce club se trouve toujours en difficulté là où le football et le rugby n'ont pas les mêmes problématiques ? Pourquoi ce club, malgré son niveau exceptionnel, n'at-il pas réussi à assainir ses finances ? Il me semble qu'obtenir ces réponses compte davantage que les différentes subventions des collectivités — au demeurant appréciables, même si ce n'est pas leur rôle. C'est le caractère sain d'un budget qui permet aux investisseurs de s'engager. Peut-être que les nouveaux dirigeants sont dans cette optique, mais pourquoi en est-on encore là aujourd'hui ?

M. LE MAIRE: Beaucoup de clubs qui n'ont pas ces problèmes auraient été achetés par des gens qui les financent. Quand PARKER achète Villeurbanne, il n'y a pas de problèmes financiers à Villeurbanne. Quand le président de Dijon rachète Dijon, il n'y a pas de problèmes financiers à Dijon. L'équilibre est très difficile à trouver. Je ne pense pas que la venue de quelqu'un du Qatar ou d'ailleurs soit une bonne chose, nous sommes donc sur le fil du rasoir. La crise d'aujourd'hui est une crise héritée, c'est-à-dire que ce qu'il s'est passé il y a trois ou quatre ans n'a pas été soldé. Le club de Levallois qui a racheté n'a toujours pas payé ce qu'il doit, ce qui entraîne une situation très complexe. Le seul chemin que nous avons – me semble-t-il – c'est que les collectivités prennent leurs responsabilités. Je remercie TPM de le comprendre et j'essaye d'assumer les miennes au niveau de Hyères.

La seconde responsabilité est d'essayer de mobiliser au maximum les acteurs économiques locaux. Personne n'est obligé de donner 100 000 €. Si une mobilisation se crée, cela peut être utile. Nous avons eu à trois ou quatre reprises des gens qui ont promis beaucoup d'argent et ne l'ont pas mis. C'est encore plus grave, car un budget est établi sur ces promesses. Si l'argent n'est finalement pas mis, le budget est obligatoirement déficitaire. Cela dure depuis longtemps au HTV. Il s'agit sans doute d'un manque de vigilance du comité directeur. Les présidents successifs n'ont apporté ni sponsoring ni argent personnel. Ne comptons plus aujourd'hui sur l'argent personnel. Monsieur MASINGUE est un chef d'entreprise de qualité, ce n'est pas la question, mais il y a une prise de conscience particulière de la nécessité d'une politique plus rigoureuse et d'un appel au tissu économique plus fort. J'ai demandé une chose, qui sera faite de façon assidue, c'est que l'adjoint au sport Francis ROUX et l'adjointe aux finances Madame MANA participent plus directement. J'avais déjà manifesté cette volonté il y a deux ans. Elle n'a pas été appliquée par le Président sortant. Pour vous donner un exemple, la dernière décision que ce dernier souhaitait prendre était de transférer le siège social à La Seyne parce que ses bureaux s'y trouvaient. Symboliquement, c'est terrible. Malgré la bonne volonté des derniers Présidents, la situation a été compliquée et il est nécessaire de repartir sur des bases nouvelles.

<u>M. MASSUCO</u>: Vous avez répondu partiellement à une de mes questions concernant la procédure en cours pour récupérer l'argent de Levallois. Lorsque l'on vend quelque chose, si l'argent n'entre pas, on se retrouve évidemment en difficulté financière.



<u>M. LE MAIRE</u>: Vous qui êtes juriste, vous allez comprendre. Nous sommes à cheval entre le droit français et le droit américain. Je suppose qu'il doit exister des tribunaux qui jugent si cela dépend du droit français ou américain. Nous sommes actuellement dans ce balancement.

M. MASSUCO: Sauf erreur de ma part, il s'agit de deux sociétés françaises.

M. LE MAIRE: Non, c'est un Américain qui a racheté Levallois.

M. MASSUCO: Mais il a dû signer via une structure française.

M. LE MAIRE : Je vous dis ce qui m'est dit. La difficulté vient largement de là.

<u>M. MASSUCO</u>: Cette licence a été vendue de manière contestable est n'est aujourd'hui pas payée, c'est une escroquerie pure et dure. Il doit bien exister une plainte pénale à ce titre.

M.LE MAIRE: De ce point de vue, l'affaire est dans la main des avocats du HTV. Nous ne lâchons pas mais sommes confrontés à ce problème de droit comparé. Par ailleurs, en ouvrant les tiroirs, la dernière équipe a trouvé des arriérés et des factures qui n'avaient pas été honorées pour 250 000 €. L'affaire vient de loin. Ces 250 000 € ont été comblés par les subventions de 100 000 € pour Hyères et 150 000 € pour TPM. Je crois qu'au moins 100 000 € de *sponsoring* ont également été trouvés. Il faut faire un budget tenant la route et nous nous y employons avec le Président MASINGUE.

Mme COLLIN: Combien donne Toulon en subventions?

M. LE MAIRE: Toulon donne 40 000 ou 50 000 €. C'est un club hyérois. Par ailleurs, il fut un temps où le département donnait 120 000 € environ, aujourd'hui il ne donne plus que 37 000 €, soit 80 000 € de moins. Sur trois saisons, cela représente 240 000 € manquants. Il est vrai que j'appelle de mes vœux l'effort collectif, et j'appelle le Département à tenir compte du fait que le HTV est le premier club du Var. Un effort serait souhaitable, ou plutôt un retour aux subventions antérieures. Une grande partie du problème vient de là. Je mets aux voix cette subvention complémentaire de 30 000 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°23 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre de l'acquisition de bornes anti-moustiques

<u>Mme MANA</u>: Nous avons six délibérations pour des demandes de fonds de concours. La première concerne l'acquisition de bornes anti-moustiques.



Le plan prévisionnel du coût de l'opération est de 28 600 € HT. Nous sollicitions MTPM pour 14 000 €.

M. LE MAIRE: Y a-t-il des oppositions aux moustigues? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°24 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des acquisitions de véhicules, vélos et scooters électriques

<u>Mme MANA</u>: Le plan prévisionnel de financement du coût de l'opération est de 188 000 € HT et nous sollicitons MTPM pour 84 000 €.

M. LE MAIRE : Le vote est le même ?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°25 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de réhabilitation du logement communal pour le médecin sur l'île de Port Cros.

<u>Mme MANA</u>: Sur l'île de Port-Cros, il s'agit de la réhabilitation du logement communal pour le médecin de l'île. Le plan prévisionnel pour le financement de coût de l'opération est de 180 000 € HT et nous sollicitons MTPM pour 88 000 €.

M. LE MAIRE : Le vote est le même ?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°26 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de réfection du parking d'entrée du CTM.

<u>Mme MANA</u>: Le coût prévisionnel du financement est de 68 000 € HT et nous sollicitons MTPM pour 33 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Merci.



AFFAIRE N°27 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux de sécurisation des hangars de la Maunière

<u>Mme MANA</u>: Le coût de l'opération pour la réhabilitation et la sécurisation des hangars est de 145 000 € HT et nous sollicitons MTPM pour 71 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Merci.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°28 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Demande de Fonds de Concours Métropolitain à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2022 au titre des travaux dans le centre de loisirs de la Vigie

<u>Mme MANA</u>: A La Capte, à la maison d'enfants et au centre de loisirs sont prévus des travaux pour 142 000 € HT. Il s'agit de la pose de volets, du remplacement de la véranda couverte, de l'acquisition d'aérothermes, qui sont des chauffages. Nous sollicitons MTPM pour 70 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°29 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du</u> tableau des effectifs permanents.

Mme MANA: Ce sont de simples écritures sur les effectifs théoriques. Nous proposons de créer un poste d'adjoint technique de catégorie C à 33%, deux postes à temps complet pour opérateurs des APS en catégorie C. Nous en supprimons également trois: deux à temps complet qui étaient des adjoints d'animation et basculent sur la filière sportive, ainsi qu'un poste à 38%.

M. LE MAIRE : Des observations ?



AFFAIRE N°30 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée

<u>Mme MANA</u>: Les CST ont été créés par l'article 4 de la loi du 6 août 2019 de la loi de transformation de la fonction publique. Ils sont issus de la fusion des comités techniques (les CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (les CHSCT). Cette réforme suit le modèle de celle initiée en septembre 2017 dans le secteur privé. Nous délibérons donc afin de mettre en place le CST et la formation spécialisée au sein de notre collectivité en vue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je ferai une observation. Avant il y avait le CT et le CHSCT, qui sont confondus. Dès le lendemain, il sera sûrement dit que deux composantes forment le CST. Je ne suis pas convaincu de l'efficacité. Je mets aux voix.

<u>Mme MANA</u>: Je souhaiterais effectuer une précision. Nous avions prévu avec les syndicats 5 titulaires. Nous sommes montés à 6.

M. LE MAIRE: Cela est dû à la création d'un nouveau syndicat semble-t-il.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°31 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projet - chef/fe de projet GED et archivage électronique.

<u>Mme MANA</u>: Nous envisageons de recourir à un chef de projet GED et archivage électronique pour définir et assurer la mise en œuvre de la stratégie autour du développement de la dématérialisation et des usages numériques. Cela prendra la forme d'un contrat de projet d'un an renouvelable. Le contrat de projet prendra fin au terme de la mise en œuvre de cette numérisation. Il pourra néanmoins être renouvelé par reconduction express si la mission n'est pas achevée. La durée totale du contrat ne pourra excéder 6 ans.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix et je remercie Madame MANA pour ses exposés.



<u>AFFAIRE N°32 - EVENEMENTIEL - Auditorium du Casino - Tarification saison</u> artistique 2022 – 2023

Mme BERNARDINI: Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de la politique culturelle et évènementielle, la Commune propose sur quatre de ses scènes – la collégiale Saint-Paul, le théâtre Denis, l'église anglicane et l'auditorium du Casino – une saison artistique plutôt diversifiée et de qualité. Entre 6 et 8 spectacles sont organisés annuellement à l'auditorium du Casino avec à l'affiche des chanteurs, comédiens et humoristes confirmés et renommés. Par délibération en date du 2 octobre 2020, le Conseil municipal a acté la mise en place d'un tarif unique à 25 € la place. Il est néanmoins proposé aujourd'hui de réviser cette tarification et de mettre en œuvre un prix d'entrée unitaire pouvant varier de 25 € à 35 € et défini en fonction de la nature et de la qualité de la représentation artistique. Ainsi pour la saison 2022-2023, le prix des spectacles proposés seront définis comme suit :

- Le 22 octobre, la pièce de théâtre Drôle de genre à 30 €;
- Le 5 novembre, Florent Peyre à 28 € ;
- Le 9 décembre Boeing Boeing, une pièce de théâtre à 28 €;
- Le 20 janvier, Espèces menacées, une pièce de théâtre à 30 €;
- Le 4 février, Sandrine Sarroche à 25 € ;
- Le 19 mars. Julien Clerc à 35 €.

Il est noté que les tarifs proposés par la Commune restent inférieurs à ceux généralement proposés pour des spectacles équivalents par d'autres collectivités et organisateurs de spectacles. Ces montants pourront faire l'objet d'une révision annuelle.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°33 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque Musée des Cultures et du Paysage - Adhésion au réseau Plein Sud

M. CARRASSAN: Le réseau Plein Sud s'est constitué au printemps 2020. Il rassemble une grande quantité de musées, de centres d'art, de fondations, au nombre total de 72 aujourd'hui. Il déborde un peu de la région PACA jusqu'à l'est de l'Occitanie.



Le but de ce réseau est d'éditer un guide, de développer un site internet et créer des partenariats entre chacun des membres. Aujourd'hui dans notre ville, la villa Noailles et la fondation Carmignac en font partie. La Banque Musée des Cultures et du Paysage est sollicitée pour adhérer à ce réseau. Je ne crois pas qu'il y ait de difficulté à le faire compte tenu du partenariat que nous pourrons en retirer et des effets de communication dont nous pourrons bénéficier. L'adhésion est fixée à 2000 €.

<u>M. MARION</u>: Sauf erreur, ce réseau est exclusivement constitué de musées. Est-il désormais constitué en associations? La villa Noailles et la fondation Carmignac faisaient partie des membres fondateurs. Cela regroupe ce que l'on pourrait qualifier du haut de gamme de l'offre culturelle. Quels sont les autres établissements qui en font partie?

M. CARRASSAN: À Le Seyne sur Mer, il y a la villa Tamaris, ainsi que le musée d'Art et le port des créateurs à Toulon. Vous avez raison, cela a commencé sans être une association. Il s'agissait d'un groupement d'amis, ce qui compliquait l'adhésion des collectivités. L'association a été créée depuis.

M. LE MAIRE : C'est plutôt le haut de gamme en effet.

<u>M. CARRASSAN</u>: Oui, mais le nombre est important. 72 institutions y adhèrent, parfois très connues, parfois moins, toutes avec une production très élevée. La Banque en fera partie si vous en êtes d'accord.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°34 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat ' Pass Culture ' avec la SAS Pass Culture- autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. CARRASSAN: Le Pass Culture est né de la volonté affirmée lors de la présidentielle de 2017 de mettre à la disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles. Il s'adressait à l'époque aux jeunes de 18 ans. Ce nouveau dispositif est une application numérique visant à donner de l'argent aux jeunes pour la culture. Il n'implique aucune circulation d'argent. Les jeunes pouvaient s'inscrire sur une plateforme qui présentait une offre culturelle variée: Fnac, cinéma, concerts, etc. Quel est l'intérêt pour la Commune d'adhérer à la convention Pass Culture? Cela permet à la culture d'inscrire parmi l'offre culturelle ses propres actions. Tout ce que la Commune propose pourra s'inscrire sur la liste des propositions accessibles aux jeunes. La Commune voit ses actions valorisées, reconnues d'intérêt culture, et en même temps l'offre culturelle faite aux jeunes s'élargit.



L'enrichissement est mutuel et le principe de l'adhésion me parait très bon. Le détail du fonctionnement est donné sur la convention jointe. Cela ne coûte rien à la commune, et tout le monde y gagne.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°35 - CULTURE ET PATRIMOINE - SERVICE PATRIMOINE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE ET SERVICE DES ARCHIVES - Médiations pour les scolaires - Modification de la grille tarifaire

<u>AFFAIRE N°36 - CULTURE ET PATRIMOINE - Site archéologique d'Olbia – Médiation pour les publics scolaires et périscolaires - Modification de la grille tarifaire</u>

M. CARRASSAN : Les deux propositions de délibérations qui suivent sont l'effet de l'adhésion au Pass Culture. Elles concernent le Service Patrimoine Ville d'Art et d'Histoire, dont tout le monde sait ce qu'il propose en termes de médiation. L'autre délibération concerne le site archéologique d'Olbia. Tout le monde sait quelles sont les médiations pour les publics scolaires et périscolaires. actualisation/modification de la grille tarifaire se justifie car avec l'intégration au Pass Culture, certaines activités qui n'étaient pas mentionnées vont pouvoir l'être et être payées par le Pass Culture. Elles sont donc inscrites dans le nouveau tableau de la modification des tarifs. Le constat est le même concernant Olbia. Des financements Pass Culture permettent à des professeurs de collège ou de lycée de financer des activités d'éducation artistique et culturelle. On les inscrit dans le tableau des modifications avec un nouveau tarif. Le tarif est de 100 € pour les groupes scolaires premier et second degré hors commune.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEES A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°37 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Actualisation des tarifs de la billetterie</u>

M. CARRASSAN: Cette délibération permet de faire le point sur les tarifs, la gratuité et une nouvelle offre. Ce point est rendu nécessaire par le succès que connaît la Banque depuis l'automne 2021. Depuis son ouverture, plus de 20 000 entrées ont été comptabilisées. Pour la seule journée du 22 on a compté 150 visiteurs. L'exposition « Braque », ouverte le 3 juin, dépasse aujourd'hui les 2000 visiteurs, ce qui est considérable. Par ailleurs tous les visiteurs sont enthousiastes, le disent et l'écrivent. Le prix d'entrée reste stable à 7 €, de même que le tarif réduit à 4 €, qui bénéficie aux Hyérois, aux étudiants, ainsi que sur présentation d'un autre billet



concernant la Ville d'Hyères et pour les groupes de plus de dix personnes. Le tarif réduit concerne le seul parcours permanent. Le public handicapé bénéficiera de la gratuité sur présentation d'une carte MDPH. Une nouvelle offre, appelée le Pack Culture, est proposée. Parmi quatre possibilités - Olbia, le Service Ville d'Art et d'Histoire, la Banque et le petit train touristique - trois peuvent être choisies pour le prix de 15 €. C'est l'objet de la délibération.

M. LE MAIRE: Pas d'observations? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°38 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - convention dépôt vente

M. CARRASSAN : Dans le règlement actuel de la boutique du musée, il existe une convention de dépôt-vente permettant à la boutique de bénéficier d'une commission de 10% sur tous les produits. Nous nous sommes aperçus à l'usage que des partenaires souhaitant déposer proposaient des commissions à 30%, notamment les libraires. Les librairies prennent à leur compte une commission de 30% sur tous les produits, depuis bien avant la loi sur le prix unique du livre. Charlemagne a par exemple proposé de laisser une commission de 30% à la boutique. Ce n'était jusquelà pas possible faute d'un règlement adéquat. L'objet de la délibération est donc de permettre à la boutique de bénéficier d'une commission de 30% sur certains produits, notamment les livres.

M. LE MAIRE: Pas d'opposition? Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

M. LE MAIRE: La boutique marche d'ailleurs très bien.

M. CARRASSAN: La boutique marche fort bien. Les recettes de la seule boutique depuis l'ouverture du musée dépassent les 40 000 €. Elles se dirigent vers les 50 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

AFFAIRE N°39 - CULTURE ET PATRIMOINE- MEDIATHEQUE- Nouveaux produits à la vente

M. CARRASSAN: La médiathèque est également un foyer culturel de la ville. En termes d'accès à la culture, un grand progrès a été fait lorsque la gratuité de l'inscription a été décidée par notre conseil. Aujourd'hui le nombre de lecteurs actifs dépasse les 11 000. La médiathèque a une boutique. Cette dernière n'a pas le niveau de recettes du musée (3000 € en 2021), ni le même public. Cette boutique propose des produits allant du carnet de timbres personnalisés à des ouvrages édités. La plupart des objets ont déjà été répertoriés. De nouveaux produits sont à la vente tels que des porte-clés à 3 €, des parapluies à 4 €, des coffrets « Hyères et ses environs » en deux volumes à 27 €. Les produits seront enregistrés suite à cette délibération.



<u>AFFAIRE N°40 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat entre</u> acteurs culturels- Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. CARRASSAN: L'idée est qu'entre partenaires, nos visiteurs bénéficient d'un tarif réduit. Si la Banque propose un tarif réduit pour Carmignac, Carmignac proposera un tarif réduit pour la Banque, etc. Les deux partenaires volontaires pour s'engager dans ce processus de tarification réduite sont Carmignac et la fondation Maeght.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°41 - CULTURE ET PATRIMOINE - Ecole d'Arts - Exonération des frais d'inscription pour les cours suivis dans le cadre du "Programme de Réussite Educative (PRE)" et de la "Cité Educative"

M. CARRASSAN: Cette délibération va également dans le bon sens de l'accès à la culture, ici en faveur des jeunes soutenus par les dispositifs « Cité éducative » et « Programme de Réussite Educative ». La Ville a signé une convention Education Artistique et Culturelle depuis 2014, qui sera renouvelée incessamment. Dans le cadre de cette convention, l'école d'Art est une ressource culturelle intervenant sur le temps scolaire en lien avec la pratique artistique. Elle propose également des actions extra-scolaires. Le service de la cohésion sociale peut accompagner les enfants à l'école d'Art pour participer à toutes ces activités artistiques. La délibération vise à ce que ces enfants soient exonérés de frais d'inscription à l'école d'Art.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

<u>AFFAIRE N°42 - CULTURE ET PATRIMOINE - Collaborateurs occasionnels</u> bénévoles - état des frais de transport et de séjour- année 2021

M. CARRASSAN: Chaque année cette délibération revient. Elle consiste à payer les frais de déplacement et d'hébergement de collaborateurs faisant don de leurs prestations, conférences, etc. Cela concerne en général un intervenant, le grand archéologue Michel BATS, l'âme d'Olbia aujourd'hui, qui vient souvent donner ses conseils aux entreprises, aux maçons, à l'équipe. Il est venu quatre fois sur le site en 2021. Une autre bénévole est concernée, une cantatrice soprano qui dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine a chanté à l'hôpital San Salvadour. Sa prestation était offerte. Cela représente une somme totale de 637 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.



AFFAIRE N°43 - CULTURE ET PATRIMOINE - SPECTACLE VIVANT - Vente du piano Steinway réformé du Théâtre Denis.

M. CARRASSAN: Le vieux Steinway a rendu d'immenses services. Je l'avais acheté pour la Ville dans les années 90 pour la somme de 50 000 francs. Steinway est l'une des marques les plus prestigieuses et les plus sollicitées du monde. Il s'agit d'une marque américaine créée par un Allemand immigré. Ils en étaient à leur 600 000ème piano il y a cinq ou six ans. Le nôtre n'a pas rendu l'âme mais nécessite des travaux importants. Il faudrait 30 000 € pour le remettre en état. Etant donné son utilisation, cela ne semble pas pertinent. Ce piano peut être vendu 10 000 €. En gardant le prix d'achat à l'esprit, cela reste une excellente affaire. Nous avons déjà acheté un piano de remplacement, un Yamaha d'excellente facture, qui permettra au théâtre Denis d'assurer des concerts classiques dans d'excellentes conditions. Nous disposons d'une attestation et d'un acheteur. S'en séparer est donc la meilleure solution.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ?

Mme MONFORT: Je ne voterai pas pour le fait de se séparer du Steinway, car même si 30 000 € sont une somme importante, ces pianos sont des œuvres d'art avec des sonorités exceptionnelles. Je trouve cela dommage. S'il fallait le racheter, la somme serait bien plus conséquente.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

6 CONTRE: Madame Isabelle MONFORT, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

AFFAIRE N°44 - SPORTS - Mise à disposition des installations sportives communales aux associations sportives.

M. ROUX: Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune met à disposition ses installations sportives consenties par la délibération n°18 du 23 juillet 2010 qui prévoyait une convention cadre. Les pratiques sportives et les normes sécuritaires évoluant, une refonte des normes de gestion s'est imposée. La Commune a donc été amenée à redéfinir les relations contractuelles qu'elle entretient avec les associations sportives par le biais d'une convention fixant les droits et obligations des différentes parties, sans remettre en cause le principe de gratuité. Pour ce faire, je vous propose de redéfinir les utilisations des installations sportives.

M. LE MAIRE: Pas d'opposition?

M. MARION: Cette nouvelle convention proposée douze ans après la précédente toujours existante, que modifie-t-elle pour les associations sportives ? Le principe de la gratuite va de soi. Les associations sont mises dans un cadre annuel?



<u>M. ROUX</u>: Nous effectuerons une visite des lieux avant chaque saison sportive avec les représentants des services de sécurité, les associations sportives et les équipements sportifs sollicités. Nous veillerons à ce que les installations soient sécurisées chaque année et non tous les trois ou quatre ans. La Ville sera également attentive sur la présentation des assurances, diplômes des encadrants, et la fixation des créneaux horaires définis pour chaque association pour chaque saison sportive.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°45 - SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2021/2022

<u>M. ROUX</u>: Il s'agit d'une délibération prise chaque année pour fixer les barèmes des honoraires fixés à la Région pour l'utilisation des installations sportives. Le barème est toujours fixé à 10,66 € par heure d'utilisation pour les stades, 13,99 € par heure pour les gymnases, 77,74 € par heure pour les piscines et 19,44 € par heure et par ligne d'eau, ce qui fixe la participation totale de la région pour 2021-2022 à 52 000 € environ.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°46 - SPORTS - Modification de la tarification du dispositif "Pass Senior"

M. ROUX: Il s'agit d'une modification des tarifs du Pass Senior. La dernière modification avait été faite le 26 juin 2017. Actuellement les personnes non-imposables ou payant moins de 2000 € d'impôts par an payent 90 € annuels permettant d'accéder de une à quatre activités sportives hebdomadaires. Les personnes imposables payent 130 € annuels. Considérant que l'offre associative du territoire communal s'est largement développée et améliorée depuis la création de ce dispositif en 2008, que le taux d'absentéisme observé est élevé pour les adhérents de plusieurs disciplines, il est proposé de modifier la tarification comme suit :

- Personnes non-imposables ou payant moins de 2000 € d'impôts : une activité 60 €, deux activités 100 €, trois activités 130 €, quatre activités 160 € ;
- Personnes imposables : une activité 90 €, deux activités 130 €, trois activités 160 €, quatre activités 190 €.

Cette évolution, qui doit également permettre de compenser l'augmentation du coût de fonctionnement de ce dispositif, lié notamment aux évolutions de la masse salariale et des coûts de l'énergie, prendra effet à compter de septembre 2022.

Mme COLLIN: Je conçois qu'il faille tenir compte à la fois du développement et de l'amélioration des offres ainsi que de l'absentéisme. Mais en ce qui concerne la catégorie des personnes non-imposables ou payant moins de 2000 € d'impôts, nous pensons qu'il conviendrait plutôt d'amoindrir cette hausse.



Particulièrement pour les personnes non-imposables, nous proposons de garder le tarif de 90 € ou 100 € jusqu'à trois activités, et 140 € pour les quatre activités, ceci dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des personnes économiquement les plus fragiles.

M. LE MAIRE: Il s'agit d'un prix annuel extrêmement bas. Le problème est l'absentéisme colossal sur les troisième et quatrième activité. La gratuité pousse les gens à s'inscrire et ne pas tenir leurs engagements alors que la Ville mobilise des moniteurs. Par ailleurs, sur ces disciplines, deux ou trois associations existent bien souvent et peuvent permettre aux personnes de choisir, même si les tarifs proposés par la Ville sont très inférieurs à ceux des associations.

<u>M. ROUX</u>: Ces modifications sont le fruit d'un énorme travail effectué par le service des sports et les moniteurs. Je peux vous communiquer le tableau des absentéismes. Il existe un principe énonçant qu'au bout de trois absences sans justificatif, la personne peut être renvoyée, cependant le plus souvent des justificatifs sont produits, ce qui ne permet pas de libérer des places pour d'autres personnes.

<u>Mme COLLIN</u>: C'est donc à partir de l'inscription de la troisième activité que vous remarquez un fort absentéisme ? Alors laissons le prix stable jusqu'à deux activités.

M. LE MAIRE : Je fais confiance au service qui a travaillé sur ce sujet.

<u>M. ROUX</u>: Pour les personnes non-imposables, le coût d'une activité passe de 90 € à 60 €, cela les avantage donc. Lorsque l'on est senior, on ne peut pas pratiquer quatre activités sportives. Les personnes s'inscrivent à cause de la gratuité.

M. LE MAIRE: Les services ont beaucoup travaillé en concertation.

<u>Mme COLLIN</u>: J'ai confiance en vos études, je peux quand même exprimer des interrogations.

M. LE MAIRE: Bien, je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 43 VOIX 2 ABSTENTIONS :

Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°47 - SPORTS - Avenant à la convention entre la Ville d'Hyères et la Société M2 Sailing concernant l'amarrage d'un Class 40 au sein du Port d'Hyères Saint Pierre.

M. ROUX: Par délibération du 17 décembre 2021, le Conseil municipal validait la réalisation d'une convention entre la société M2 Sailing et la Ville d'Hyères dans le cadre d'un partenariat pour la saison de course au large Class 40. La convention visait à formaliser les conditions de ce partenariat établi en amont de l'épreuve de la Route du Rhum pour soutenir le bateau « Centrakor » au niveau de la logistique, tout en permettant d'associer l'image de la Ville d'Hyères aux performances de ce skipper hyérois. Il s'agissait notamment de réaliser des actions pédagogiques auprès des scolaires et des associations sportives locales.



Aux termes de cette convention, la Ville d'Hyères s'engageait à accueillir le bateau au sein du Port d'Hyères Saint Pierre, et à l'exonérer des redevances d'amarrage, de stationnement et de manutention à la zone d'activités, pour une période dont le terme était fixé au mois de juin 2022.

Les parties à la convention ont respectivement exprimé leur volonté de prolonger la durée d'accueil du bateau au sein du Port d'Hyères, ainsi que la période d'exonération des redevances compte tenu de la nécessité de prolonger l'entraînement et de réaliser des travaux supplémentaires sur le bateau aux mois de juillet et août 2022. Par conséquent, conformément à l'article 4 de la convention, il est proposé de valider la prolongation de la période d'exonération des redevances d'amarrage et de stationnement du bateau « Centrakor », par voie d'avenant pour les mois de juillet et août 2022. Le bateau doit rester une seule semaine sur l'aire de carénage aux travaux et quinze jours au quai d'honneur pour promotion du bateau et de la ville.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une belle vitrine et d'un garçon remarquable. Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

Madame CORNILLE me fait observer que l'année prochaine, il n'y aura pas d'états d'âme entre le compte administratif et le compte de gestion qui seront confondus.

AFFAIRE N°48 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source Avenant en diminution de superficie de la convention du 30/07/2010 au profit du SDIS - Parcelle CX n° 25

M. CORNILEAU: Par convention du 30 juillet 2010, renouvelant une convention du 18 août 1999, la Commune a mis à disposition cette parcelle au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) sur laquelle se trouve l'immeuble administratif de la caserne de La Maunière. La partie haute de la parcelle, d'une emprise d'environ 1639 m² n'est toutefois pas utilisée par les services du SDIS. La Commune et le SDIS 83 ont convenu de diminuer la mise à disposition de cette emprise de terrain considérant qu'elle n'a pas d'utilité pour le bon fonctionnement du centre de secours. Il est donc proposé d'approuver la passation d'un avenant en diminution de superficie de la convention du 30 juillet 2010.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Mme COLLIN: Nous avons déjà voté pour cela au Conseil municipal du 17 décembre. Que s'est-il passé? Ce terrain devait être détaché pour servir de parking.

M. CORNILEAU : La délibération était à l'ordre du jour mais avait été retirée.

<u>Mme COLLIN</u>: La destination du terrain sera donc bien la construction d'un parking?

<u>M. LE MAIRE</u> : La destination n'est pas encore précisée mais sera sans doute au bénéfice de la société Boite Immo. Cela vous ennuie ?



<u>Mme COLLIN</u>: Cela m'ennuierait qu'un immeuble de bureaux de cinq étages soit construit. La bétonnisation nous inquiète. Un parking cela passe encore, mais un immeuble, c'est différent.

M. LE MAIRE: Le premier constat, fait avec les pompiers, est que ce domaine n'avait pas vocation à être une décharge. Le terrain est constructible et disponible à la vente. Il intéresse Boite Immo, qui emploie 150 personnes à Hyères et est leader français de l'informatique pour l'immobilier. L'entreprise est dirigée par un jeune Hyérois de 36 ans. Les employés ont une moyenne d'âge de 35 ans et sont tous de très haut niveau, ce qui est intéressant pour la commune. Nous avons multiplié les initiatives pour les retenir à Hyères, notamment en supprimant le petit bâtiment des éclaireurs pour permettre la vente de ce terrain. Cela représente une vitrine extraordinaire pour l'économie hyéroise. Aujourd'hui l'entreprise veut s'étendre, qu'il s'agisse d'un parking ou de bureaux nous verrons l'opportunité.

<u>Mme COLLIN</u>: Je souhaiterais quand même reparler de l'association des pompiers qui gère le vieux matériel et les vieux camions, qui font partie de notre patrimoine et à qui vous avez toujours refusé de donner un terrain de 1000m². Ces derniers avaient pourtant négocié la construction d'un bâtiment en échange de la pose de panneaux solaires sur celui-ci. Ils n'avaient besoin que d'un terrain.

M. LE MAIRE: Je traite avec le patron des pompiers. Ils ont pris une décision éclairée et sont totalement déterminés dans cette direction. Pour le reste, je n'émets pas de jugement. Si les pompiers et le Conseil départemental qui les finance, ont la volonté de faire un musée des vieux véhicules de pompiers, je m'en réjouirais. Actuellement ce terrain est une décharge. Allez le visiter, vous verrez. Je respecte celui qui collectionne les véhicules, mais il s'agit d'une affectation compliquée. Je préfère pour ma part avoir 50 ou 80 jeunes salariés d'une entreprise de niveau international. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

6 ABSTENTIONS: Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN

Je dis très clairement que ne pas contribuer à l'expansion et à la promotion de Boite Immo est une prise de responsabilités à souligner.

<u>AFFAIRE N°49 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin de la Source - Déclassement de la parcelle CX n° 139</u>

M. CORNILEAU: Rappelons que cette parcelle se situe dans la zone artisanale. Il ne s'agit pas d'un hangar mais bien d'artisanat et d'industrie. Le site n'est plus affecté à l'usage d'un service public ni à l'usage direct du public. Cette parcelle a été divisée en deux parties, la parcelle CX138 d'une superficie de 5477m² toujours utilisée par le SDIS, et la parcelle CX139 d'une superficie de 1639m². Afin de permettre sa vente, il vous est donc demandé de constater sa désaffectation matérielle et de prononcer le déclassement de la nouvelle parcelle.



M. LE MAIRE : C'est un complément de la délibération précédente. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 39 VOIX

6 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Marie-Laure COLLIN

En aparté, puisqu'il me semble que cette information devrait être diffusée, le pyromane a été arrêté. Il a été pris en flagrant délit. Je rends hommage à toutes les équipes de policiers municipaux, nationaux et à la BAC, puisque cela a fait l'objet d'une présence permanente, ainsi que d'un travail d'identification et de suivi. Dix à douze départs de feu avaient eu lieu sur le secteur Costebelle-l'Almanarre.

Mme COLLIN: Quel est le profil de cet individu?

<u>M. LE MAIRE</u>: Je ne le connais pas, et si je le connaissais, je ne le dirais pas ici. C'est un pyromane.

M. EYNARD -TOMATIS : Ce n'est pas le mot « profil », mais « motivations » que Mme COLLIN sous-entendait.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je trouve la question originale. Je crois qu'il habite le quartier. Des malades, il y en a de tous les horizons et origines. En tous les cas c'est une bonne nouvelle.

AFFAIRE N°50 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Parking Espace 3000 - 96 Rond-point du 18 juin 1940 - Autorisation à la Société Bouygues Telecom de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

<u>M. CORNILEAU</u>: Ce ne sera pas un immeuble mais une antenne de téléphonie mobile sur le parking de l'Espace 3000. La délibération vise à autoriser la société à effectuer toutes les démarches administratives.

<u>M. LE MAIRE</u>: L'endroit est adapté. Je remercie Monsieur LAFAURE de suivre ce dossier compliqué. Je trouve néanmoins que le dialogue s'est amélioré depuis quelque temps.

<u>M. MASSUCO</u>: J'entends que la zone corresponde cependant une école se trouve juste en face. Placer une antenne en zone scolaire est-il judicieux?

M. LAFAURE: C'est à plus de cent mètres.

M. MASSUCO: Tout de même, c'est un motif d'inquiétude. Nous nous abstiendrons.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je comprends votre inquiétude. Je pense que toutes les précautions de ce type doivent être prises. Il y a beaucoup d'écoles dans la commune et beaucoup d'antennes.



<u>Mme BURKI</u>: Concernant les antennes déjà placées et à nu, n'était-il pas prévu de les recouvrir ou de leur donner un semblant d'habillage? Ce n'est pas le cas en partant vers Giens.

M. LAFAURE : La demande a été faite.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 38 VOIX

7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO

AFFAIRE N°51 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - PROPRIÉTÉ

COMMUNALE - Port Cros - Hangar de l'Artillerie - Parcelle section J n°369
Convention mettant un garage à disposition de l'État / défense

M. CORNILEAU: Au moment de la vente par l'État à la Commune de ce hangar en 2007, l'acte de vente prévoyait que la Commune mettre gratuitement à usage de l'État un local à destination de garage pour les besoins du Centre d'Essais de la Méditerranée, situé dans l'immeuble. La Commune a contracté un bail en date du 20 août 2009 avec l'État afin de fixer les conditions de mise à disposition du local à usage de garage, dépendant de l'immeuble communal dénommé « Hangar de l'Artillerie ». Ce bail a pris fin le 30 mars 2017. L'État a demandé le renouvellement de cette mise à disposition afin d'y entreposer un véhicule militaire pour le fonctionnement du Centre d'Essais de la Méditerranée.

M. LE MAIRE: Ce sera notre contribution à la défense nationale. Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°52 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 12 avenue de la
Caravelle cadastré section IL n° 0137 formant le lot n° 103 au profit de
M. BROYER Stéphane

M. CORNILEAU: A l'Ayguade, Monsieur BROYER Stéphane, au 12 avenue de la Caravelle, dispose d'un bail emphytéotique jusqu'au 31 décembre 2053. Sa parcelle fait 307m² et supporte une maison de 94m². Le prix de vente est de 170 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 43 VOIX:

2 ABSTENTIONS: Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE



AFFAIRE N°53 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 8 rue des Tourterelles cadastré section IM n° 0025 formant le lot n° 166 au profit de M. MICHEL Alan

<u>M.CORNILEAU</u>: Monsieur MICHEL Alan, situé au 8 rue des Tourterelles, dispose d'un bail emphytéotique jusqu'au 31 décembre 2067. La parcelle fait 578m² et supporte une maison de 124,67m² et un garage de 24m². Le prix est de 210 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTEE PAR 43 VOIX:

2 ABSTENTIONS: Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°54 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 10 avenue des
Hirondelles cadastré section IM n° 0172 formant le lot n° 42 au profit de
M. COMPARETTI Gérard

<u>M. CORNILEAU</u>: Monsieur Gérard COMPARETTI dispose d'un bail emphytéotique au 10 avenue des Hirondelles jusqu'au 31 décembre 2053. Sa parcelle fait 302m² et supporte une maison de 94m². Le prix de vente est de 195 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTEE PAR 43 VOIX:

2 ABSTENTIONS: Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°55 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 62 avenue de la Pinède cadastré section EV n°0203 formant le lot n°300 au profit de M. MY Marcel

M. CORNILEAU: Monsieur Marcel MY dispose d'un bail emphytéotique au 62 avenue de la Pinède jusqu'au 31 décembre 2059. Sa parcelle fait 296m² et supporte une maison de 92,3m². Le prix de vente est de 170 000 €.

M. LE MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTEE PAR 43 VOIX:

2 ABSTENTIONS: Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

<u>- La Capte - Aliénation du bien cadastré section EV n° 0085 formant le lot n° 360 au profit de la Copropriété "La Moussette"</u>

M. CORNILEAU: La copropriété « La Moussette » dispose d'un bail emphytéotique au 9 Avenue du Levant jusqu'au 31 décembre 2050. Sa parcelle fait 406m² et supporte au rez-de-chaussée trois studios et un F2, et au premier étage un studio et deux F2, pour une superficie totale de 148,65m². Le prix de vente est de 407 000 €.



M. Le MAIRE : Même vote ? Je vous remercie.

ADOPTEE PAR 43 VOIX:

2 ABSTENTIONS : Madame Geneviève BURKI, Madame Chantal PORTUESE

AFFAIRE N°57 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - RUPTURE BAIL EMPHYTEOTIQUE - LES SALINS - 13 rue des Chalutiers - Rupture du bail emphytéotique conclu entre la Commune et la Coopérative des pêcheurs des Salins - Parcelle IE n°0079

M. CORNILEAU: Un bail emphytéotique avait été signé entre la Commune et la coopérative des pêcheurs des Salins le 3 janvier 1958 pour le 13 rue des Chalutiers. A la suite de vérifications, il apparait que la coopérative titulaire du bail n'a pas réglé ses redevances depuis 2019. Il a en outre été constaté qu'au niveau administratif, elle ne répondait plus à ses obligations et n'avait plus d'existence. Après nos nombreux courriers de relance, je vous demande de bien vouloir approuver la rupture du bail.

M. MASSUCO: J'ai deux questions. J'ai cru comprendre que la Coopérative rencontre des problèmes administratifs et avait notamment oublié de retirer les personnes décédées du Conseil d'Administration, ce qui pose problème. Que va devenir ce local? J'ai également cru comprendre qu'une autre organisation de pêcheurs des Salins – qui occupe actuellement un autre local – serait intéressée ?

M. LE MAIRE: Tout est ouvert à l'heure actuelle. Il faut d'abord rompre ce bail qui n'a plus de sens et nous entrave. Il n'y a pas de destination a priori. Nous verrons. Je mets la rupture aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°58 - URBANISME - Annulation partielle du titre de recette 2238 en date du 20.06.2001, relatif aux astreintes d'urbanisme dues par Mme TRUFER.

M. CORNILEAU: Madame TRUFER a fait l'objet d'un procès-verbal d'urbanisme le 26 avril 1978 pour l'édification d'un local et d'un petit hangar pour l'établissement La Comtesse, devenu par la suite La Bodega à l'Almanarre à Hyères. Dans le cadre de la procédure pénale, par jugement du 2 mai 1983, le tribunal correctionnel de Toulon a ordonné la démolition de la construction litigieuse, sous astreinte de 100 francs par jour de retard. La démolition n'a jamais été constatée. A cet effet, un titre de recette a été émis le 20 juin 2001 sous le n°2238 pour un montant de 72 497,28 €. A la suite d'une requête le tribunal de grande instance de Toulon a, par jugement en date du 13 décembre 2010, dispensé Mme TRUFER du paiement de l'astreinte pour la période postérieure au 11 octobre 1998, se fondant sur la date de la vente par adjudication de son bien. En conséquence, le titre a été annulé partiellement pour un montant de 11 811 €. Mais il y a eu erreur du tribunal de grande instance puisque l'adjudication a eu lieu dix ans plus tôt. La décision du juge de grande instance est désormais purgée de tout recours.



Malgré tout, cette dame a été condamnée à payer 58 796 € de trop. Afin de prendre en compte l'erreur au sein du jugement, le montant dû de la période allant du 11 octobre 1988 au 11 octobre 1998 a été évalué à 55 644 €. Nous vous proposons de l'annuler dans ce titre de recette.

M. MARION: J'ai une difficulté avec cette résolution, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, j'ai bien noté l'irrégularité génératrice de cette situation n'avait pas été régularisée puisque le bien est parti dans d'autres mains, ce qui a clôturé les astreintes dues par ce contrevenant. Il n'y a donc pas eu de mise en conformité. Même si on comprend l'erreur matérielle, il s'agit normalement d'une requête à déposer au tribunal pour que cette celle-ci soit rectifiée. L'entité ayant remis le titre est alors enjointe à l'annuler. Ce type de cheminement est d'une complexité assumée, pour autant beaucoup de gens le font. Vous n'êtes pas juge mais en l'occurrence ici c'est un peu ce que l'on vous demande.

M. LE MAIRE: Je partage totalement votre point de vue. On nous demande de prendre la place du juge pour constater une erreur matérielle — incontestable, certes — mais qu'il appartient au tribunal de faire. Avant de mettre cette délibération au Conseil, il est noté que le comptable public nous a conseillé de la faire, comme gain de temps et d'argent compte tenu du caractère inéluctable du résultat. Nous pouvons suivre la suggestion du comptable ou bien entrer dans une longue procédure. J'ai donc fini par me laisser convaincre. Je suis prêt à mettre aux voix et à m'abstenir, théoriquement cela me pose un problème.

ADOPTEE PAR 37 VOIX
3 CONTRE: Madame Martine AGOSTA, Madame Widad FERJANI,
Monsieur Nicolas MASSUCO
5 ABSTENTIONS: Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Madame Karine TROPINI,
Monsieur Eric MARTIN,
Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI.

La majorité est faible. Je conçois qu'il soit ridicule de passer plusieurs années dans la procédure, ainsi que de payer un avocat, en connaissant d'avance le résultat. Mais théoriquement et philosophiquement, je préfère m'abstenir. La délibération est adoptée à une majorité relative. C'est un vote d'actualité.

AFFAIRE N°59 - AMENAGEMENT - Lancement de la procédure d'élaboration d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) - Autorisation de signer la convention de partenariat entre la commune et la Chambre d'Agriculture du Var

M. LE MAIRE: Avant d'évoquer cette convention, je vous rappelle que la Commune est très engagée au plan agricole puisque nous sommes engagés dans le plan de reconquête mené par la SAFER et la Chambre d'Agriculture des friches agricoles sur 300 hectares de terres incultes identifiés, mettant en évidence un potentiel de développement. Par ailleurs, la Commune a été choisie comme territoire de référence pour l'étude portant sur le projet de lutte contre les détournements d'usage en zones agricoles. C'est la Ville de Hyères qui a été choisie au niveau régional pour réaliser cette étude. Le point faisant l'objet de cette délibération est la création d'une Zone Agricole Protégée, qui consiste en l'identification d'un certain nombre de terres dont le zonage ne peut plus varier. S'il est agricole, il restera agricole.



Cela ne modifie par la règlementation agricole au sein de la zone, mais le PLU de zonage ne peut plus être modifié. Cela représente un signal fort, même s'il est davantage symbolique que réel.

Néanmoins, il faut avancer avec prudence, car je ne souhaite pas que cette classification pose ensuite des problèmes aux agriculteurs. Certains savent ici leur extraordinaire difficulté parfois à disposer d'un hangar complémentaire pour poursuivre leur activité. Nous sommes d'ailleurs en train de négocier à la Préfecture pour rapprocher la limite du littoral, car elle prend actuellement toute la zone agricole du sud de la Commune et crée des problèmes majeurs. C'est un symbole important. Si un jour un maniaque veut faire passer les terres agricoles en terrain constructible, il ne pourra pas le faire. Mais nous allons travailler en profondeur avec la Chambre d'Agriculture qui partage nos préoccupations. C'est pour la Commune de Hyères un travail beaucoup plus important que pour d'autres communes, puisqu'il s'agit de 3200 hectares. Je vous demande donc de nous autoriser à lancer cette opération qui s'impose pour la Ville de Hyères. Nous demandons également une subvention à la Région pour son élaboration.

M. MASSUCO: Lors du Conseil municipal du 25 février 2022 nous avions posé cette question à l'ordre du jour. Aujourd'hui vous allez dans ce sens et nous en sommes très satisfaits.

<u>M. LE MAIRE</u> : C'est une étape de franchie. Nous avons travaillé conjointement avec la Chambre d'Agriculture.

<u>M. MARION</u>: L'édification et le travail réalisés autour de cette ZAP pourront-ils également être revendiqués comme un outil de protection de l'environnement ?

M. LE MAIRE: Oui, pourquoi pas. Je pense que c'est une façon de s'assurer définitivement qu'il n'y aura pas de zones constructibles sur ces territoires, même si de fait il n'y en aurait probablement pas eu. Nous avons étendu les zones agricoles de 120 hectares sur la commune, c'est donc une priorité affirmée. Mais on ne sait pas ce qu'il peut se passer dans vingt ou cinquante ans. La ZAP permet de figer cela. Si demain nous nous battons pour qu'un agriculteur puisse avoir le hangar agricole nécessaire à la poursuite de son activité, ce sera plus facile au sein de la ZAP. Il ne s'agit pas uniquement d'une question légale mais d'un effet d'émulation.

Mme COLLIN: Je vote pour des deux mains.

<u>M. LE MAIRE</u> : Très bien. Merci de construire avec nous la ville de demain. Je mets aux voix.



AFFAIRE N°60 - HABITAT - Convention de partenariat entre la Commune d'Hyères et le bailleur social BATIGERE. Aide communale au financement du programme "Le Versailles". Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.

M. LE MAIRE: Cela concerne le financement du programme « Le Versailles ». Comme souvent concernant les logements sociaux, la Commune est appelée à contribuer. Pour équilibrer son budget, BATIGERE demande une subvention à hauteur de 187 500 €. L'intérêt pour la commune est que cette somme en T+2 est déduite en fonctionnement. C'est un investissement aujourd'hui au budget de la commune, et sera une augmentation des recettes de fonctionnement dans deux ans. L'idéal serait presque pour nous que chaque année nous puissions financer en investissement 1 M € pour qu'à T+2 nous n'ayons plus d'amende. Ce n'est pas inintéressant et contribue au fonctionnement du logement social. Je mets aux voix.

Mme COLLIN: Cette fois je vote des deux mains et des deux pieds.

<u>M. LE MAIRE</u> : Compte tenu de l'objet de la délibération c'est un moment historique, je tiens à le saluer.

<u>Mme COLLIN</u>: On parle depuis des années de réhabilitation plutôt que de construction, d'où mon enthousiasme.

<u>Mme BURKI</u>: Je souhaitais savoir si les 87 logements représentent la totalité des logements ?

M. LE MAIRE : Oui, il s'agit de la totalité.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°61 - GEOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination et Modification de voies privées : Traverse du Gapeau - Allée des PHOENIX

Mme RITONDALE: Dans le cadre de l'amélioration de l'adressage et afin d'optimiser l'accès des secours, il convient, suite aux modifications à venir sur certaines voies privées du Lotissement « Les Cabanes du Gapeau » de modifier les limites de la « Traverse du Gapeau » établies dans la délibération n°21 du 16 juin 1976. En accord avec la propriétaire, il est proposé de dénommer « Allée des PHOENIX », la voie reliant le Chemin des Cabanes du Gapeau à la mer.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°62 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voie privée : Chemin DE L'OLIVIÈRE

<u>Mme RITONDALE</u>: Je ne vous relis pas la délibération qui est la même. La « rue de l'Oliveraie, qui aboutit route de l'Almanarre, sera renommée « Chemin de l'Olivière ».



M. LE MAIRE : Même vote ?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°63 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE- Dénomination de voie publique - Traverse du PENTAGONE

Mme RITONDALE: Cela se trouve aux Salins. Nous avons demandé aux habitants des Salins leur préférence. Ils ont choisi « Traverse du Pentagone ».

M. LE MAIRE: Cela parait secondaire mais c'est extrêmement important pour l'adressage, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de confusion entre deux rues.

Mme RITONDALE : La question des secours est particulièrement importante. Il y a d'ailleurs un problème à l'Ayguade puisqu'à Hyères deux rues s'appellent Les Mésanges. Ce problème doit être solutionné.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°64 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Modification des tarifs.

Mme BERNARDINI: Par délibération le 19 septembre 2008, la Commune a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), en remplacement de la taxe sur les affiches publicitaires. La délibération n°36 du 26 juin 2009 en a défini les modalités de mise en œuvre avec les tarifs applicables pour une période transitoire allant de 2009 à 2013. Les révisions et modifications des tarifs ont été effectuées pour la dernière fois en délibérations le 27 juin 2014. Conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales prévoyant que les tarifs appliqués soient réévalués chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année, les tarifs appliqués en 2021 inchangés en 2022 sont indiqués dans le document. Ils sont divisés en trois catégories : les publicités numériques, les publicités non-numériques et les enseignes. Il est à noter que pour les enseignes en dessous de 12m², la Commune exonère. Il est proposé pour 2023 d'appliquer l'augmentation prévue par la loi à 2,8% pour ces enseignes. Cette délibération doit être impérativement prise avant le 1^{er} juillet 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Mme FERJANI: La TLPE est un impôt instauré de façon facultative par la Commune. Elle peut être instituée, augmentée ou réduite par délibération avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition. Après un coup de frein pour l'économie française pour le premier trimestre, l'horizon s'assombrit pour les entreprises et les indicateurs passent au rouge les uns après les autres. Dopés aux mesures d'urgence pendant de longs mois, beaucoup de secteurs ont pu profiter de la mise en sommeil des tribunaux de commerce.



Dès lors, après le débranchement progressif de toutes les aides de l'État et la dégradation de la conjoncture liée à la guerre en Ukraine, nous assistons à une remontée spectaculaire des faillites des entreprises, qui s'envolent à hauteur de 34% au premier trimestre au niveau national. La guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, les problèmes d'approvisionnement, les incertitudes géopolitiques, sans oublier le durcissement à venir de la politique monétaire vont amputer la croissance française.

En mai, en France, l'inflation atteint 5,2%. Il s'agit du plus haut niveau d'inflation connu depuis 1985. La probabilité de sombrer dans une récession est loin d'être nulle selon de nombreux économistes. Concernant le pouvoir d'achat, au premier trimestre la consommation des ménages a baissé de 1,5%. Ces derniers ont ajusté leur niveau de consommation à la baisse de leur pouvoir d'achat. Le gouvernement a certes revu sa copie en élaborant un plan de résilience afin d'aider les ménages à traverser cette période sombre. Seulement nous sommes dans un contexte plus incertain que jamais. Les entreprises pallient l'augmentation des prix des matières premières, des énergies et des transports et font face à la baisse de consommation des ménages. On ne peut pas en parallèle leur imposer une augmentation de la taxe tant que le contexte économique et politique demeure instable. Une réflexion doit être menée afin de minimiser voire geler l'augmentation de la TLPE. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération.

<u>M. LE MAIRE</u>: La réévaluation annuelle des tarifs se fait conformément au Code des collectivités territoriales. C'est obligatoire, nous appliquons les textes.

Mme FERJANI: Mais cet impôt est instauré de façon facultative.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je ne crois pas que nous ayons la capacité à supprimer une taxe existante. L'augmentation de 2,8% ne représente que la moitié de l'inflation. Ce n'est pas excessif et c'est obligatoire. Je comprends votre préoccupation mais elle s'adresse directement à Mme BORNE.

Mme BERNARDI: Il faut noter que cette taxe est également un moyen de lutter contre la pollution visuelle. Elle permet de garder un contrôle sur l'ensemble des enseignes et des panneaux. Tout ce qui concerne la publicité non-numérique impacte les panneaux publicitaires, soit les grosses entreprises, d'autant plus que les enseignes de moins de 12m² sont exonérées dans la commune. Nous aurions pu limiter cette exonération aux panneaux de moins de 7m² mais avons souhaité faire un pas supplémentaire en direction des petits commerçants et entreprises.

<u>M. LE MAIRE</u>: Je maintiens la délibération mais nous verrons s'il est possible de geler cette taxe dans les deux années qui suivent. Je ne suis néanmoins pas sûr que cela soit possible.

<u>M. MARION</u>: Il me semble que vous ne pourrez pas le faire. Simplement, la réflexion générée par Mme FERJANI serait de supprimer cette imposition. Le taux d'augmentation de la taxe est imposé par les textes.



M. LE MAIRE: Une suppression est difficile à envisager, en particulier tant que nous sommes seuls. Nous travaillons actuellement sur un règlement intercommunal concernant la publicité à l'échelle de la Métropole. Je comprends la préoccupation néanmoins. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 43 VOIX 2 CONTRE : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.

AFFAIRE N°65 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des lles d'Or - Déplacement à l'occasion du Parcours des Arts en Fête.

Mme RITONDALE: A l'occasion du Parcours des Arts en Fête, diverses animations sont programmées le weekend des 25 et 26 juin 2022 sur la Place République. Pour les besoins de la manifestation, cette place devra être disponible et le marché hebdomadaire devra être déplacé le samedi 25 juin 2022. Afin d'assurer la continuité du marché des lles d'Or ce samedi, il est proposé de déplacer la totalité des commerçants non sédentaires habituellement installés Place République sur l'Avenue Gambetta, dans sa partie comprise entre l'avenue Dunan et l'avenue du 8 mai.

M. LE MAIRE: Pas d'observations?

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°66 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BATI - Maintenance,

réparation, travaux de modernisation ou réhabilitation des ascenseurs, montecharges et élévateurs pour personne à mobilité réduite - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

M. GIRARDO: Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande en vue d'attribuer le marché de maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs pour personnes à mobilité réduite. Il sera signifié à partir du 1^{er} janvier 2023 et reconductible sur trois ans annuellement pour un montant de 20 000 € minimum et 80 000 € maximum.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.



AFFAIRE N°67 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - CAISSE DES ECOLES - Solution de plateforme externe de dématérialisation des marchés publics - Convention constitutive de groupement de commandes

Mme BATTESTI: Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il apparaît nécessaire de mutualiser la solution de plateforme externe de dématérialisation des marchés publics entre la Ville d'Hyères et la Caisse des Écoles afin d'optimiser les coûts. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville d'Hyères et la Caisse des Écoles en vue d'attribuer le marché à prix global et forfaitaire de « Solution de plateforme externe de dématérialisation des marchés publics », passé selon une procédure adaptée, qui sera conclu à compter de sa notification pour une durée de 4 ans ferme à compter de la vérification d'aptitude validée.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°68 - COMMANDE PUBLIQUE - SECURITE CIVILE COMMUNALE -Acquisition de constructions modulaires à usage de postes de secours pour la surveillance des plages - Mise en appel d'offres ouvert

M. THIEBAUD: Vous savez que la Ville de Hyères possède des modules à usage de poste de secours pour la surveillance des plages de la commune. Certains d'entre eux deviennent vétustes. Il s'agit de mettre en place un marché concernant la fourniture et la pose de 7 constructions modulaires. Le marché a dans un premier temps été lancé sous forme de procédure adaptée. Cependant, compte tenu du contexte actuel d'augmentation des coûts, le montant des offres reçues dépassait de loin le seuil des montants des procédures formalisées, remettant en cause les conditions initiales de mise en concurrence. Il a donc été décidé de passer le marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert, qui serait composé de deux lots séparés :

Lot 1 : Acquisition de modules neufs à usages de postes de secours pour la surveillance des plages.

Lot 2 : Acquisition de modules reconditionnés (comprenant du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées) à usages de postes de secours pour la surveillance des plages.

Il vous est donc demandé de lancer cette consultation des entreprises.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.



AFFAIRE N°69 - AGRICULTURE - ESPACES VERTS - ASTREDHOR MEDITERRANEE - Adhésion de la Commune.

M. LE MAIRE: La Commune est membre du SCRADH, qui est une solution de recherche fonctionnant très bien. Il y a cependant eu une modification administrative. Le SCRADH est devenu « ASTREDHOR Méditerranée » à la suite d'une fusion avec ASTREDHOR. Cela résulte de l'unification de 5 stations d'expérimentation françaises. Nous sommes donc obligés de réadhérer.

M. MARION: L'adhésion coûte-t-elle plus cher?

M. LE MAIRE : La cotisation s'élève à 1500 €.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°70 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Association Nationale des Structures d'Expérimentation et de Démonstration en Horticulture - ASTREDHOR - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil territorial.

<u>M. LE MAIRE</u>: Dans cette nouvelle structure il faut désigner des représentants, un titulaire et un suppléant. Je vous propose M. CUNEO en qualité de membre titulaire et M. MONPATE en qualité de membre remplaçant. Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°71 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION Programmation 2022 du Contrat de Ville

M. FRATELLIA: La délibération concerne le Contrat de Ville, dispositif multipartenarial en direction des habitants des quartiers prioritaires, permet la mise en œuvre d'actions associatives dans les domaines de la cohésion sociale, de l'habitat, de l'éducation, la santé, la prévention, le développement social et le cadre de vie et de l'emploi. Le Contrat de Ville réunit l'État, la Métropole et la Commune en qualité de financeurs pour la mise en œuvre d'actions associatives au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, soit le Centre Ancien et le Val des Rougières. 57 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets. La particularité cette année est qu'avec l'obtention de la labélisation Cité Educative, dix actions à caractère éducatif seront basculées du Contrat de Ville dans la Cité éducative. Cet appel à projets se termine la semaine prochaine et sera traité au cours d'une prochaine délibération. 33 actions ont été retenues, portées par 19 associations.

Je vous propose une synthèse complémentaire au document transmis. Le projet démarrera à partir d'actions telles que l'APS, travaillant sur la mobilité et l'obtention du permis de conduire.



Il s'agira également de chantiers d'insertion proposant des contrats de six mois, notamment pour les jeunes. Les projets concernent par ailleurs l'accès à la culture avec le projet « Arty Family », les points d'accès au droit, l'animation via le centre de loisirs jeunesse de la Police nationale qui accueille des jeunes tout l'été au centre de loisirs de l'Ayguade pour des vacances sportives autour d'activités nautiques. Les projets concernent également le CSK, qui intervient sur le sport mais propose également de l'animation. Ces derniers ont été demi-finalistes du Var en Foot de salle. Autour du Football, le HFC propose un projet très innovant, conjointement à la Mission Locale : la première équipe de E-sport du territoire, qui permettra de mobiliser des publics difficiles d'accès pour les services traditionnels de Pôle Emploi. Cette équipe proposera des forums de l'emploi d'un nouveau genre et se déplacera en bas des tours des quartiers prioritaires tout au long de l'année.

<u>Mme BURKI</u>: Concernant les contributions respectives des partenaires, je vois que la Commune contribue à hauteur de 136 000 €, et l'État et la Métropole pour la même somme. Lors de la présentation des dossiers, concernant leur contenu, est-ce uniquement un projet qui est financé ?

M. FRATELLIA: Non, pas du tout. Il s'agit d'un travail tripartite entre la Métropole, l'État et la Ville. Toutes les actions sont étudiées de manière tripartite. La complémentarité des actions du Contrat de Ville correspond aux thématiques évoquées (éducation, santé, cadre de vie, etc.). Ces piliers sont incontournables et incompressibles. La qualité des actions répond également à ces piliers.

<u>Mme BURKI</u>: Les subventions attribuées par la Ville sont donc à destination des associations listées? Les subventions de la Métropole et de l'État sont-elles adressées aux mêmes associations?

M. FRATELLIA: C'est plus compliqué que cela. Certaines actions pertinentes pour la Ville mais pas pour l'État ou la Métropole. Ces derniers souhaiteront peut-être financer d'autres actions. Il s'agit d'une intelligence collective permettant de s'appuyer sur trois types de financement et visant à une complémentarité d'actions. Cette dynamique permet de mettre en œuvre des actions nouvelles, innovantes, un peu à l'image d'un laboratoire. Les actions menées avec succès pourront éventuellement être pérennisées à l'aide de subventions autres que celles du Contrat de Ville.

Mme BURKI: C'est ce que je voulais entendre, merci.

Mme COLLIN: A la lecture des actions retenues et pour que les choses soient claires – puisque la pédagogie passe par la répétition – nous approuvons toutes les aides en direction de tous les publics ainsi que les aides spécifiques aux publics en grande précarité. Ainsi nous disons oui à l'accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction, au suivi des personnes victimes de violences conjugales, à l'accès au droit, au centre de loisirs de la Police nationale, à la sensibilisation au monde du travail dans les collèges hyérois, à l'accès à la pratique sportive. Oui également à l'accueil de jour des sans-domicile fixe et aux soins médicaux ou paramédicaux aux personnes les plus économiquement faibles. Oui enfin à l'aide alimentaire et vestimentaire pour les enfants de 0 à 3 ans.



Mais nous disons non à l'auto-école sociale, qui parce qu'elle est une bonne idée, ne devrait pas être réservée au public du Centre ancien ou du Val des Rougières, mais devrait être étendue à tous les jeunes en difficulté. Non aux journées Propreté, aux ateliers gâteaux, mode, architecture, design, et toutes actions ou initiatives qui, si l'on aime son quartier, peuvent être réalisées sur la base du bénévolat. 35 000 € en plus de toutes les subventions déjà accordées aux associations de ces quartiers, c'est injuste pour les Hyérois n'habitant pas ces quartiers mais ayant leur pouvoir d'achat en berne. Par ailleurs, la participation de la Commune ne doit pas faire oublier celles de l'État, la Métropole, la Région. Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je voudrais en profiter, Monsieur le Maire, pour vous demander pour la quatrième et dernière fois le compte-rendu financier de l'association « Les mamans du VALDE», avec ses annexes pour l'année 2020. La prochaine demande se fera par lettre recommandée. Au dernier Conseil, vous m'avez répondu : « On vous transmettra ce qui est transmissible. » Je me suis renseignée, ces pièces sont transmissibles. Merci de faire le nécessaire.

M. LE MAIRE: Vous menaces, vous les gardez pour vous. Développez votre allergie comme vous voulez, mais pas de menaces.

Tout ce qui peut être transmissible sera transmis, je le demande à mon administration. Pour le reste, nous organisons le 26 septembre des États généraux de la politique de la ville où seront réunies l'ensemble des associations. Les membres du Conseil municipal seront invités de façon privilégiée. Cela vous permettra de parfaire votre information et éventuellement d'exprimer vos ressentiments.

<u>Mme COLLIN</u>: Je n'exprime pas de ressentiments, je demande simplement un compte-rendu financier et ses annexes.

M. LE MAIRE: Je demande que le compte-rendu soit transmis. Cela étant dit, cette association, pour laquelle vous avez une attention particulière, est exemplaire de mon point de vue. Récemment par exemple, lors de la fête des mères s'est tenue une manifestation devant la salle des fêtes regroupant environ 80 mamans de toutes les couleurs et cultures. Elles ont récité chacune ce que représentait une mère pour elles avec une dimension républicaine extraordinaire. Vous auriez pu être émue si vous aviez été là. Ces actions, personne d'autre que cette association ne les fait, en collaboration avec des personnalités de la Ville qui n'ont rien à voir avec le Val des Rougières. Cela crée du lien social, donne de l'espérance, permet de l'éducation. Cela me parait un élément positif, je tenais à le dire.

<u>Mme COLLIN</u>: Je ne voudrais pas que l'on confonde ici la forme et le fond. Vous me parlez du fond et de l'action humaniste. Certes. Je me demande pourquoi en 2020, une association a reçu 9000 € au lieu de 5000 €. Quelles actions l'ont justifié ?

<u>M. LE MAIRE</u>: Vous êtes beaucoup moins attentive sur les 20 ou 30 autres associations. Cela se justifie sans aucun doute par une action ou un projet mené par l'association.

ADOPTEE PAR 43 VOIX 2 ABSTENTIONS:

Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS



AFFAIRE N°72 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Dispositif FEDER -

Investissement Territorial Intégré 2021 - 2027 - Comité de sélection des projets - Désignation du représentant de la commune

M. LE MAIRE: Le FEDER est une autorité de gestion des programmes opérationnels qui permet de soutenir des actions et investissements, de réduire les inégalités entre les quartiers, avec une intervention prioritaire sur les quartiers dits dégradés. Ce dispositif soutient des projets dans les domaines suivants : appui à la réhabilitation et implantation d'équipements collectifs, amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines, soutien au développement de l'activité économique. Un représentant du Conseil Municipal doit être désigné. Je propose qu'il s'agisse de M. FRATELLIA, avec M. GIRARDO comme suppléant. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 43 VOIX 2 ABSTENTIONS :

Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

<u>Mme COLLIN</u>: Je m'abstiens puisque cette disposition vise à renforcer la politique de la ville. Je n'aime pas ce qui au bout de 45 ans échoue toujours et qu'on s'obstine à renouveler.

M. LE MAIRE: Comme je me suis permis de vous le dire à plusieurs reprises, on ne sait pas ce qui se passerait sans la politique de la ville. Peut-être que la situation sereine, apaisée des quartiers dits difficiles dans la commune de Hyères par rapport à d'autres endroits vient de la politique de la ville très active. Je rends hommage à notre adjoint et aux services concernés.

AFFAIRE N°73 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION Dispositif Pass Junior -Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention type

M. FRATELLIA: Je souhaitais rappeler que la Ville porte une politique d'ouverture afin de permettre aux habitants des quartiers prioritaires de s'ouvrir vers leur commune et de se l'approprier comme tout un chacun. Cela s'appelle l'égalité des chances. Le dispositif Pass Junior permet aux Hyérois de 15 à 17 ans d'accomplir des missions d'intérêt général dans un service municipal ou dans une association, en contrepartie d'un cumul de points transformé à échéance en numéraire. La particularité est que cela permet aux jeunes d'effectuer des missions, notamment la Protection Civile, les associations d'anciens combattants - je salue à ce titre le Général en charge de ce programme pour son action de mémoire et de transmission intergénérationnelle - le centre de loisirs jeunes de la Police, les Amis de la Presqu'île de Giens, le tout au travers de l'espace Jeunesse. Le Pass Junior, au tarif de 2 €, permettait d'effectuer 120 € et de cumuler l'équivalent de 240 € par an, bien en dessous de ce qui existe dans la Métropole. Nous proposons donc de l'augmenter à 5 €, pour un cumul de 450 € par an. Cela permettrait, sur 3 ans, d'obtenir l'équivalent du paiement du permis de conduire. Cela permettrait également une meilleure mobilisation et un meilleur rendu de la qualité des actions du Pass Junior.



Mme COLLIN: Nous sommes tous d'accord pour le Pass Junior.

M. LE MAIRE: Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°74 - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE –
POLICE MUNICIPALE - Etablissement d'une convention pour l'accueil sans
ramassage des chiens trouvés errants sur le territoire de La Valette du Var à la
fourrière animale de Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer cette
convention.

M. THIEBAUD: La Commune de Hyères dispose d'une fourrière animale. Comme le Code rural dispose que chaque commune doit avoir une fourrière, nous établissons des conventions avec certaines communes qui n'en ont pas. Ici, la Commune de La Valette sollicite notre Commune afin de pouvoir bénéficier des services de notre fourrière animale moyennant une participation financière.

La Valette s'occupe du ramassage de ses chiens errants. Pour chaque chien accueilli, La Valette versera 80 € au titre des frais d'hébergement et de fonctionnement, jusqu'au huitième jour. Au-delà, une redevance journalière de 12 € restera à la charge de la Commune de La Valette, ainsi que les frais vétérinaires éventuels. Nous demandons une autorisation de signer cette convention.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

AFFAIRE N°75 - PORTS - Ports d'Hyères Saint Pierre, L'Ayguade, La Capte,

Auguier, Le Niel - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement

au titre des I.C.P.E. lieu-dit Les Ourlèdes

M. BRUNEL: Je voudrais, en préambule à cette délibération, clarifier l'objet de ce projet pour dissiper les inquiétudes relayées récemment par la presse locale. La Commune d'Hyères a souhaité inscrire le désensablement des passes de ses ports dans une démarche de développement durable ainsi que dans une économie circulaire en valorisant et recyclant tout ou partie des sédiments extraits, afin de réaliser des économies budgétaires. Une première étape a tout d'abord été franchie en 2018 par la valorisation d'une partie de ces sédiments, soit environ 1200 m³, suivant une convention conclue avec TPM, le conservatoire du Littoral et le gestionnaire des Salins d'Hyères, permettant l'utilisation de ces matériaux dans les réfections et aménagements des pistes de circulation des Salins d'Hyères. La deuxième étape a été la création d'un site de séchage par évaporation et de stockage temporaire sur le site des Ourlèdes. Cette exploitation a été inscrite par la Préfecture du Var dans le cadre du régime de la déclaration. La troisième et dernière étape, objet de ce dossier, correspond à la volonté de la Commune se prévoir des dragages des passes des ports de La Capte, l'Ayguade, et des bassins 1 et 3 du port Saint Pierre, dont les volumes cumulés seront au maximum de 10 000 m³. Ce volume, après ressuyage sur les zones de draguage, sera de l'ordre de 7000 à 8000 m³. Le terrain concerné par cette autorisation appartient à la Ville de Hyères et fait une superficie de 2,5 hectares.



Ce projet ne comprend pas de construction et consiste en l'installation d'une membrane étanche de 6000 m² qui permettra le séchage par évaporation des sédiments portuaires. Aucun rejet en milieu naturel ne sera fait. Les sédiments seront évacués en filière de traitement séparée et adaptée. Par ailleurs, les sédiments admis sur la zone auront préalablement été analysés afin de confirmer leur non-dangerosité conformément à la règlementation. C'est un point essentiel. Seuls les sédiments provenant des ports d'Hyères pourront être acceptés sur le site et seront acheminés par camion durant des périodes de dragage quelques semaines par an, principalement en hiver et au début du printemps.

Le site est soumis au plan d'exposition du bruit de la DAN. Le seul bruit d'exploitation proviendra d'une plateforme vibrante de tri par panisage et du transport par camion, une quinzaine de jours par an. Un suivi du milieu sera mis en place avec un contrôle mensuel de la qualité des eaux souterraines afin de vérifier la bonne étanchéité de la membrane. L'ensemble du document permettant d'instruire la consultation du public est constitué de l'étude d'impact et des notices techniques de fonctionnement permettant de s'assurer de l'innocuité du projet vis-à-vis de l'environnement et de ses habitants. Le document comprend la description de la plateforme, l'analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'absence d'impact sur le milieu humain et naturel.

Au regard de la protection de l'environnement et de l'ensemble des investigations menées par le bureau d'études du ECO-MED, il est proposé un suivi pluriannuel du milieu en assurant des veilles environnementales par un cabinet spécialisé, la mise en place d'un audit et d'un encadrement écologique dès le début des travaux. Ainsi le suivi environnemental consiste en un audit avant travaux par un écologue, un audit pendant travaux avec mise en place de balisages, et un audit après le chantier avec établissement d'un compte-rendu final. Par ailleurs, sans cette valorisation des sédiments, les finances des ports, notamment de l'Ayguade et de La Capte seraient grandement fragilisées, eut égard au coût très élevé de transport et de mise en décharge agréée. Enfin, l'ensemble des membres des Conseils portuaires ont émis un avis favorable au projet.

Au regard de ces éléments, le projet de délibération du Conseil municipal peut être énoncé :

« La Commune d'Hyères a déposé en Préfecture du Var, un dossier de demande d'enregistrement afin de mener une activité de valorisation des déblais de dragage, située sur son territoire, au lieu-dit « Les Ourlèdes ». Ce dossier a été estimé complet et régulier. Conformément à la réglementation, le dossier d'enregistrement déposé en Préfecture est également soumis à la consultation du public. Dans ce cadre, un arrêté préfectoral du 3 mai 2022 fixe les conditions de consultation du dossier et de recueil des avis du public durant la période du 30 mai au 24 juin 2022 inclus.

Par conséquent, eu égard au fait que la demande d'enregistrement n'induira pas de conséquences dommageables pour les installations et activités avoisinantes, et pour l'environnement, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au dossier d'enregistrement relatif à l'exercice d'une activité de valorisation des déblais de dragage sur le site Les Ourlèdes. »

<u>Mme TROPINI</u>: C'est par voie de presse le 14 juin dernier que nous avons pris connaissance de ce projet visant à installer dans le quartier des Ourlèdes un centre de transit, tri et traitement de sédiments marins.



Dans ce même article, nous apprenons que les riverains ont découvert dans les colonnes de Var Matin qu'une enquête publique était en cours. Cette dernière a pris fin aujourd'hui à midi. Nous apprenons également que ces derniers s'opposent fermement au projet municipal et listent un grand nombre d'arguments. Nous sommes très favorables à la collecte, au tri, au recyclage des déblais de dragage. Pour autant, il nous semble sous cette forme que cette délibération est précipitée. Vous nous demandez de valider ce projet le jour où l'enquête publique prend fin. Nous sommes contraints de nous prononcer sans avoir eu le temps de consulter les remarques émises dans le cadre de cette enquête alors qu'un délai de 15 jours aurait pu nous être accordé.

Vous nous mettez devant le fait accompli. Cela nous prive d'échanges constructifs au sein de cette assemblée et nuit à la démocratie locale. Sur le fond, nous sommes très inquiets que l'extension du site se fasse sur le terrain des Ourlèdes. Ce terrain est en zone inondable et nous pouvons craindre que les dépôts et ruissellements d'eau saumâtre et polluée nuisent à la nappe phréatique par percolation. La membrane ne nous rassure en rien. Quelles en seront les retombées sur les cultures ? De plus, l'augmentation de la noria des camions en engins, le criblage et le tamisage vont occasionner des nuisances comme le bruit et les odeurs.

Enfin, la proximité de cette décharge avec des campings sera susceptible de faire porter à ces établissements une perte financière, sans parler de l'image du site laissé à la vue de tous et de l'augmentation des moustiques due aux eaux stagnantes. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Mme MONFORT: Bien sûr qu'il faut trouver un nouveau site pour le stockage et le triage des déblais de draguage. Mais le terrain des Ourlèdes ne se prête pas à une telle ICPE. Vous dites que le projet n'induira pas de conséquences dommageables pour les installations avoisinantes, ce n'est pas le cas. Le faible stockage actuel est déjà préjudiciable aux riverains. Imaginons cette activité multipliée par dix, puisqu'on passe de 930 m³ à 12 000 m³. Je tiens aussi à souligner que le dossier soumis à notre approbation présente des incohérences et des erreurs, en particulier au niveau du CERFA, qui mentionne que le site n'est pas en ZRE. Il l'est (ZRE D16, alluvions du gapeau). Qui dit que le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il l'est puisque le projet mentionne un apport en matériaux de 4400 m³. Le site ne serait pas en zone inondable, il l'est sur l'atlas de zones inondables et dans les faits. Cette zone est souvent inondée. Les déblais laissés à ciel ouvert ainsi que les 6000 m² de terrain imperméabilisé rendent prévisible la fuite de l'eau et des matériaux chez les riverains, dans le réseau hydrographique directement connecté aux Salins et à la mer, zone Natura 2000. L'étude de dangers ne certifie pas la totale innocuité du suivi. Si c'était le cas, il n'y aurait pas besoin de l'étalage de mesures de suivi que vous venez de nous faire. Aucune analyse comparative de site ne permet d'affirmer que ce terrain soit celui de moindre impact environnemental pour un tel projet. La justification de ce choix s'appuie sur le fait que le site est déjà très dégradé, ce dont les riverains se plaignent déjà, sur un impact financier et foncier favorable et sur un impact limité sur la faune et la flore locales.

Nous perdons là l'occasion de renaturer cette zone dégradée si proche des vieux Salins, classés en zone humide à restaurer, présentant des espèces intéressantes. Les impacts directs sur les riverains et l'activité touristique, et les conséquences indirectes sur les eaux des Salins et la mer n'ont pas été étudiés.



Certes le dossier répond aux exigences de la procédure mais le principe de précaution aurait exigé d'évaluer précisément l'ensemble des risques. Enfin et surtout, ce projet condamne les campings alentours avec une perte conséquente d'activité en raison des nuisances olfactives et visuelles déjà subies avec l'exploitation actuelle du terrain, voire à la fermeture définitive du camping du Capricorne, en supprimant sa sortie de secours indispensable aux normes de sécurité. Monsieur le Maire, ma question est simple : avez-vous l'intention de dynamiser l'économie touristique riveraine ou de la fragiliser ? Si vous souhaitez être à ses côtés, vous conviendrez que cette délibération mérite d'être reportée le temps d'approfondir l'impact de ce projet ou de déterminer une solution alternative satisfaisante.

M. MASSUCO: J'ai pu assister aux commissions portuaires avec M. BRUNEL. Je dois dire qu'il a le talent de bien expliquer les choses. Si je trouve le projet génial sur le fond, sur la forme et sur le lieu, je souhaite poser des questions. En lisant l'enquête transmise à la Préfecture, j'ai cru comprendre qu'aucun problème ne se posait concernant la faune et la flore. J'en doute, puisque le rapport d'enregistrement était plus mesuré par endroits. Des problèmes se posaient à certains endroits de la parcelle. Mon inquiétude concerne surtout l'impact chimique. Il nous est dit que les déblais n'entraîneront pas de conséquences chimiques. En revanche, la commission hydra-environnement conclut en ce termes : « Ces conclusions ne sont valables qu'au regard des éléments transmis concernant la qualité chimique des sédiments. » Cela signifie finalement que si les éléments transmis s'avèrent faux ou erronés, alors ces conclusions ne sont plus valables. Dans ce cadre, cet endroit n'est plus justifié. Imaginons que la membrane, même parfaitement étanche, vienne à déborder du fait des pluies intensives, où vont les produits chimiques? Dernier point, vous connaissez mon attachement aux Salins et j'ai du mal à entendre l'installation d'une zone de recyclage à cet endroit. La RD12, pour laquelle nous ne parvenons pas à construire une piste cyclable depuis au moins quarante ans, va voir passer de nombreux camions de gros tonnage pour transporter les sédiments. La zone est mal choisie. Une véritable étude d'impact doit être faite, sur un endroit mieux choisi. Nous nous abstiendrons sur cette résolution.

<u>Mme COLLIN</u>: Tout a été dit. Nous sommes également particulièrement touchés par le fait que les riverains se sont constitués en collectif pour manifester leur désaccord. Si les Hyérois et les riverains n'approuvent pas cette mesure, nous voterons contre également.

M. LE MAIRE: L'enquête publique est faite pour ça.

<u>M. BRUNEL</u>: Je voudrais apporter un complément d'information concernant le risque chimique. Tout draguage, quel qu'il soit, nécessite une analyse des sédiments avant transport. Il n'y aura pas de risque chimique dans la mesure où ces draguages sont déjà soumis à une analyse *a priori*. Il ne sera pas possible de stocker et valoriser des sédiments souillés puisque l'analyse sera transmise à la DDTM. Si les sédiments s'avèrent souillés, ils seront mis en décharge agréée.

<u>Mme COLLIN</u>: Dès l'instant où il y a des nuisances pour les riverains, l'endroit doit être déplacé.



M. BRUNEL : Je rappelle que la nuisance sera de l'ordre de quinze jours par an. Les draguages sont faits en fin d'hiver et au début du printemps.

M. LE MAIRE: S'il n'y avait pas de dragage à faire, tout le monde se réjouirait. Puisqu'ils doivent être faits, ils doivent nécessairement être mis quelque part. Je suis profondément convaincu que la DREAL et tous les services de l'État sont d'une extraordinaire vigilance concernant ce type de projet et que toutes les mesures de Penser le contraire serait présumer précaution seront appliquées. irresponsabilité de l'État. Par ailleurs, cette consultation du Conseil municipal est obligatoire. Le document envoyé par le préfet le 3 mai l'énonce très clairement. Concernant le lieu, une délibération du Conseil a été faite le 30 mars 2018 indiquant que la Commune exerçait son droit de priorité pour une acquisition à la valeur domaniale des terrains concernés. Les motifs indiquaient la volonté de la Commune d'aménager une aire de stockage temporaire des matériaux et sédiments prélevés lors des dragages des ports en vue de leur valorisation future. La Commune avait également besoin de terrains de stockage de la posidonie prélevée sur les plages. Lorsque l'acquisition a été prononcée le 30 mars 2018, l'objectif était limpide. Cette délibération a été votée à l'unanimité, y compris par Mmes TROPINI, MONFORT et COLLIN. La vigilance absolue restera d'actualité tout au long de ce projet s'il aboutit. Je mets aux voix.

ADOPTEE PAR 34 VOIX

2 ABSTENTIONS: Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO 9 CONTRE: Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI. Madame Isabelle MONFORT, Madame Chantal PORTUESE, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

AFFAIRE N°76 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint Pierre - Consolidation d'un emploi à durée déterminée par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée

M. BRUNEL : La Régie du Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein de la zone d'activités du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent de port, en qualité de grutier afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service. Nous vous proposons aujourd'hui la pérennisation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée, d'adopter le projet de contrat de travail ci-joint, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat conjointement avec l'intéressé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (45 VOIX)

Une question orale est posée par le groupe « L'essentiel pour Hyères ». J'aurai également une réponse à faire des questions posées par ailleurs.

M. MASSUCO: Monsieur le Maire, la situation géographique exceptionnelle de notre ville doit nous permettre de disposer d'un cadre de vie exceptionnel.



Cependant, dans notre monde idyllique, tout n'est pas toujours rose pour une partie de nos concitoyens touchés par les problèmes de la vie quotidienne. C'est avec stupeur que nous avons eu à lire ces dernières semaines, et notamment le mardi 21 juin 2022, que certaines zones, qui ne sont pas situées dans les grandes agglomérations mais bien à Hyères les Palmiers, n'étaient pas accessibles aux services de SOS Médecins ou à d'autres services publics. Une telle situation est intolérable et rien ne permet d'expliquer cette dérive qui pollue la vie de nombreux d'entre nous. Cela marque l'échec de la politique de la ville mise en œuvre.

Tous les moyens, c'est-à-dire, services publics de proximité, associatifs, ou police et bien d'autres encore, devant jouer un rôle majeur, et aucun impact n'ayant eu lieu pour le moment, nous sommes bien fondés à vous demander de nous indiquer quels sont les leviers que vous allez actionner pour faire cesser cette situation dans les plus brefs délais et redonner un sens à la politique de la ville dans l'intérêt de tous les Hyérois ?

M. LE MAIRE: Je ne vous cache pas trouver des affirmations un peu excessives, telles que « l'échec de la politique de la ville mise en œuvre ». Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par M. FRATELLIA. Je pense que la politique de la ville est bien conduite, utile et efficace. Nous essayons en permanence de l'améliorer. Le problème que vous posez est un problème de sécurité, pas de politique de la ville. Lorsqu'un agent de SOS Médecins n'ose plus se rendre quelque part, ce n'est pas parce que la politique de la ville est inactive, mais parce que la sécurité ne lui parait pas suffisamment assurée.

De ce point de vue, je souhaite bien sûr améliorer encore la sécurité de la ville et de ces quartiers. Nous disposons de 100 policiers municipaux armés et prenant bien souvent la place de la Police Nationale.

La Police nationale est absente, non parce qu'ils sont incompétents — ils sont admirables — mais parce qu'ils sont en sous-effectifs. La Police nationale hyéroise compte 100 personnes, assortie d'un renfort pour l'été, contre 160 à La Seyne. Cela est scandaleux. J'ai envoyé de nombreux courriers au ministère de l'Intérieur. Je viens encore, après avoir reçu les syndicats de policiers, d'écrire au cabinet du ministre de l'Intérieur. Je serais preneur d'une motion du Conseil municipal que je pourrai transmettre en appui de mon courrier au Ministère sur la nécessité d'augmenter les effectifs de la Police Nationale à Hyères. Ces derniers sont épuisés et en grande difficulté. Concernant SOS Médecins et le quartier concerné, il s'agit aujourd'hui d'un quartier apaisé. Le quartier des Bosquets n'est plus à problèmes. Aucun incident n'y a été à déplorer depuis au moins quatre ans, lorsqu'un incident a eu lieu entre un médecin et un trafiquant. Nous ne pouvons malheureusement pas supprimer cette situation de trafic de drogue en France. Depuis cet incident, il semble que SOS Médecin ne veut plus aller aux Bosquets. Dans ce cas les médecins ne vont plus nulle part.

M. MASSUCO: Alors SOS Médecin ment?

<u>M. LE MAIRE</u>: Pourquoi détourner le point de vue exprimé? Simplement, le fondement sur lequel ils ne se rendent plus dans le quartier ne tient plus. Nous leurs expliquerons, chiffres, réalisations et auditions des habitants à l'appui, que ce n'est pas une réalité.



Nous pouvons les rassurer, car cette décision n'a aujourd'hui pas lieu de perdurer. Deux médiateurs peuvent s'en charger. Les Bosquets ne sont aujourd'hui pas un quartier agité.

<u>M. MASSUCO</u>: Ma question ne parle pas des Bosquets. Dans l'article du 21 juin, SOS Médecins ne cite pas que les Bosquets.

M. LE MAIRE: Vous dites l'avoir appris dans la presse le 21 juin. C'est le cas des Bosquets uniquement. C'est le sujet de l'article, où une femme se plaint de l'absence de SOS Médecins, pas de la délinquance. Je ne dis pas qu'il n'y a de délinquance nulle part, mais le quartier n'est pas agité. Nous fournirons des informations complémentaires à SOS Médecins, les encadrerons s'ils ont besoin d'un accompagnement. Je ne peux pas laisser dire qu'un quartier est en feu lorsqu'il n'y a rien. C'est une réalité liée aux analyses à la fois de la police et des habitants.

Si vous le permettez j'ai deux commentaires concernant un blog que vous connaissez et qui retient sans doute souvent votre attention, « Le Gabian déchaîné ». Deux articles viennent de sortir. Le premier me touche affectivement car il concerne mon directeur de cabinet, pour moi proche d'un fils, qui a en parfait accord avec moi décidé de changer de fonctions. Grégory a 41 ans, cela fait huit ans qu'il est en poste à mon cabinet. Aussi bien sur son sentiment que sur mon conseil, il est temps pour lui d'aller vers d'autres aventures. Ce métier n'est pas habituel et la qualité de Grégory le justifie. Il ressent également une certaine usure, particulièrement compte tenu du contexte. Je lui souhaite une grande réussite. Il a été engagé, compétent, d'une correction exemplaire. Je ne peux que me louer de son action.

Je n'apprécie donc pas que ce volatile, toujours pourri, puisse mettre l'accent sur ce genre de chose. Bien sûr, comme le dit l'article, je vais embaucher quelqu'un. La plupart des Maires de Hyères ont eu quatre personnes à leur cabinet. Je ne peux pas n'en avoir qu'une, il m'en faut deux. De la même façon, j'ai deux personnes et demie à la Direction Générale. Cela me convient, même si le service a compté jusqu'à cinq personnes. Il n'y a plus non plus de chauffeur pour le Maire puisque j'utilise les services exceptionnels de M. AMBARD, éventuellement de M. FERRARI, là où il y avait auparavant deux chauffeurs à plein temps. Lorsque ce volatile de merde dit que le futur embauché sera payé 8000 € par mois, c'est un gag. Cela a pu se produire avant moi. Ce n'est pas sérieux et totalement scandaleux. C'est insupportable car je ne veux pas que l'on touche à des gens dont la pureté et la compétence sont totales.

Par ailleurs, la même feuille a fait un long exposé de 7 pages sur une AOC 100% hyéroise concernant l'urbanisme, c'est-à-dire que la Ville de Hyères serait aux mains de Vinci et Bouygues : « P comme protégé, I comme intimidé, P comme phosphoré » ainsi qu'un certain nombre d'autres choses. Ce pamphlet est faux, erroné et scandaleux sur l'action des services d'urbanisme de la Ville de Hyères, qui sont mis en cause systématiquement. Voici une phrase scandaleuse s'adressant au lecteur : « Surtout ne lésinez pas, arrosez généreusement autant que faire se peut, afin d'augmenter de manière exponentielle vos chances de voir fleurir tous vos projets. » Direction Générale et les services d'urbanismes sont accusés compromissions, pour ne pas dire de malversations évidentes. Je passe sur le fait que tout le contenu est malsain et faux, mais lorsque cela me concerne il est compliqué de déposer plainte.



Systématiquement et quelle que soit la gravité des faits, la notion de diffamation est classée. On peut vous traiter de tout, c'est classé. Mais là, cela concerne le service. Nous déposerons donc plainte, avec constitution de partie civile puisque l'auteur de ces dénigrements est connu. Je demanderai pour mes agents, pas pour moi, puisque je ne l'ai jamais utilisée, la protection fonctionnelle. Si les auteurs de ce blog pensent que l'on peut impunément insulter, humilier, dénoncer des fonctionnaires aussi exemplaires que le service d'urbanisme et la Direction Générale, c'est qu'ils ont touché le fond. Cela suffit. Cela a traumatisé la Directrice de l'urbanisme et partiellement déstabilisé le service.

<u>Mme TROPINI</u>: Je ne commenterai pas du tout les propos du Gabian. Je trouve en revanche navrant que vous ternissiez systématiquement vos prédécesseurs. Vous parlez certainement de M. POLITI et M. RITONDALE. C'est systématique, à croire que vous avez créé Hyères sur la carte. C'est affligeant.

M. LE MAIRE: Vous trouvez affligeant de dénoncer d'anciennes pratiques, pourtant réelles, en revanche, le dénigrement pourri que je viens d'évoquer est visiblement accessoire et vous souhaitez éviter le sujet. Le sujet, vous le connaissez et vous l'avalisez. Vous êtes de ceux qui nourrissent cette saloperie. Je pèse mes mots. Ne feignez pas d'être perdue dans la nature et de croire qu'un individu isolé et non identifié puisse faire cela. Ce travail est un travail de destruction massive grave et scandaleux. Quant au reste, les prédécesseurs ne sont pas mon problème.

Mme TROPINI: Je vous interdis de dire ça.

<u>M. LE MAIRE</u>: Vous êtes particulièrement agitée. Vous rappelez des souvenirs bons pour certains, mais moins bons pour les Hyérois. Je vous remercie, la séance est terminée.

(La séance est levée à 17 h 50.)

LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

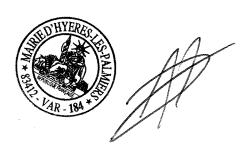
24 JUIN 2022

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

23 SEPTEMBRE 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE, M. Olivier MICALLEF, CMD



LE MAIRE, M. Jean-Pierre GIRAN



